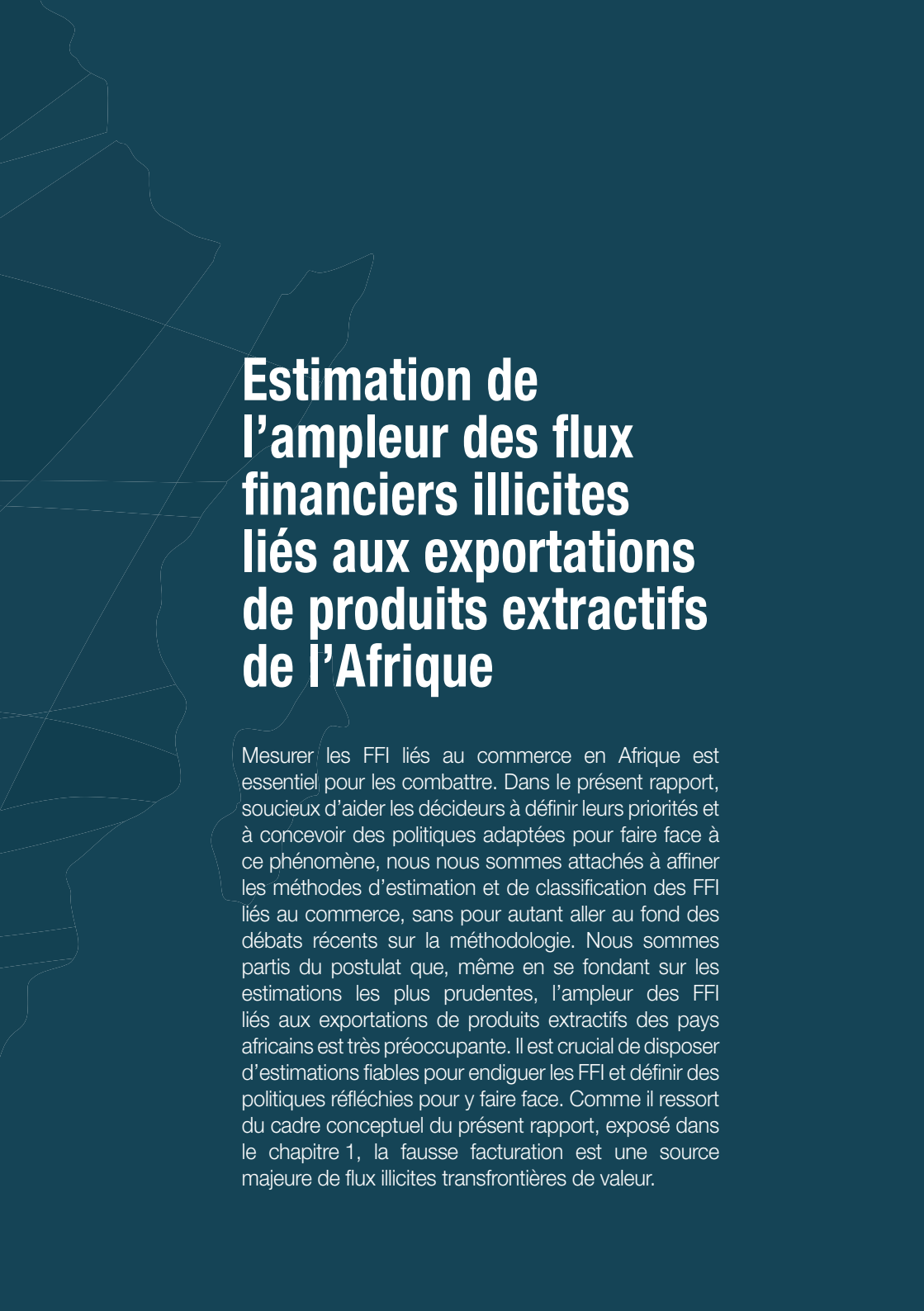


A stylized, light-colored outline map of the African continent is positioned on the left side of the page, serving as a background element for the title. The map is composed of simple geometric shapes and lines, giving it a modern, abstract appearance.

Estimation de l'ampleur des flux financiers illicites liés aux exportations de produits extractifs de l'Afrique

Mesurer les FFI liés au commerce en Afrique est essentiel pour les combattre. Dans le présent rapport, soucieux d'aider les décideurs à définir leurs priorités et à concevoir des politiques adaptées pour faire face à ce phénomène, nous nous sommes attachés à affiner les méthodes d'estimation et de classification des FFI liés au commerce, sans pour autant aller au fond des débats récents sur la méthodologie. Nous sommes partis du postulat que, même en se fondant sur les estimations les plus prudentes, l'ampleur des FFI liés aux exportations de produits extractifs des pays africains est très préoccupante. Il est crucial de disposer d'estimations fiables pour endiguer les FFI et définir des politiques réfléchies pour y faire face. Comme il ressort du cadre conceptuel du présent rapport, exposé dans le chapitre 1, la fausse facturation est une source majeure de flux illicites transfrontières de valeur.



LES FFI



liés au

secteur extractif

se montent au minimum à

**40 milliards
de dollars**

DES PRODUITS DE GRANDE VALEUR POUR UN FAIBLE POIDS SONT LA SOURCE MAJEURE

de FFI sortants



or

77 %

Ventilation de la sous-facturation
totale des exportations
africaines de produits
extractifs



diamants

12 %



platine

6 %

autres
produits
5 %

Dans ce chapitre nous procédons à une estimation de l'ampleur de la fausse facturation en appliquant la méthode qui consiste à calculer les écarts entre les données miroir du commerce bilatéral (total et pour certains groupes de produits) des pays, ce à partir des statistiques officielles du commerce des pays africains. Dans ce chapitre sont en outre cernés et analysés les facteurs propres à chaque pays expliquant les anomalies statistiques observées dans l'enregistrement du commerce et les branches du secteur extractif à risque élevé de générer des flux sortants illicites. Les estimations figurant dans ce chapitre permettent d'établir qu'en Afrique la sous-facturation des exportations est la principale source de flux sortants illicites. Dans ce chapitre nous analysons en outre les facteurs d'ordre logistique et statistique auxquels sont en partie imputables les écarts constatés dans les statistiques croisées du commerce bilatéral des pays et leur lien avec les pratiques actuelles en matière d'enregistrement du commerce. On y trouve en outre des études de cas illustrant les interrelations complexes entre diverses activités illicites génératrices de flux sortants liés au commerce. En conclusion, nous avançons que la méthode de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral est un outil susceptible d'aider grandement à déterminer quels produits sont des sources potentielles de flux sortants illicites liés au commerce, ainsi qu'à alerter les pays sur les graves anomalies dans l'enregistrement des statistiques du commerce.

2.1 Quantifier les pertes : problèmes méthodologiques soulevés par l'estimation des flux financiers illicites

Les études empiriques consacrées à la quantification des FFI reposent en général sur l'une des trois méthodes suivantes : a) la méthode de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral¹⁴ ; b) la méthode résiduelle de la balance des paiements ; c) la méthode du filtre des prix. Employée dans ce chapitre, la première consiste à comparer la valeur déclarée des exportations d'un pays A vers un pays B à la valeur déclarée des importations du pays B en provenance de ce pays A et, après ajustements, à induire le montant de la fausse facturation dans le commerce international à partir de l'écart calculé entre ces statistiques miroir. Cette méthode fait appel aux statistiques miroir que permet d'établir le double enregistrement des statistiques du commerce

¹⁴ Dans le présent rapport, la méthode de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral est appliquée en utilisant les chiffres de la base de données Comtrade des Nations Unies ; la Direction des statistiques commerciales (DOTS) du FMI suit la même méthode pour évaluer l'ampleur de la fausse facturation dans le commerce extérieur.

international, l'accent étant mis ici sur l'écart observé au niveau d'un groupe de produits pour un même flux commercial enregistré par les deux pays partenaires.

Dans la méthode résiduelle, qui sert à évaluer l'ampleur de la fuite des capitaux¹⁵, les FFI sont traités comme des sorties de capitaux non enregistrées et mesurés à l'aune du résidu de la balance des paiements, après corrections pour tenir compte de la sous-déclaration des emprunts extérieurs et des écarts entre les données miroir du commerce bilatéral. Les termes « fuite des capitaux » et « flux financiers illicites » sont parfois employés l'un pour l'autre alors que ces concepts sont très différents. En fonction de la définition retenue, la fuite des capitaux peut être illicite, mais tous les FFI ne relèvent pas de la fuite des capitaux (par exemple, les flux issus de la contrebande). L'illicéité de la fuite de capitaux peut tenir au fait que les capitaux en cause ont été illégalement acquis, transférés ou détenus à l'étranger ou à la combinaison des trois. Sont illicites les capitaux ayant pour origine le détournement de fonds, la corruption, l'extorsion, la fraude fiscale et diverses activités criminelles. Les fortunes ainsi acquises sont bien souvent transférées clandestinement à l'étranger pour échapper à tout contrôle de la légalité de leur origine. Sur le plan conceptuel, les FFI englobent la fuite des capitaux, mais aussi le produit de la vente de biens importés en contrebande, le produit du trafic illicite de drogues et d'autres produits de contrebande et les sorties de fonds acquis illégalement qui ont été blanchis dans le pays avant d'être transférés à l'étranger par des circuits officiels. Ces fonds sont d'origine illicite sans pour autant relever de la fuite de capitaux car après blanchiment ils sont comptabilisés dans la balance des paiements (Ndikumana et al., 2014).

La méthode du filtre des prix consiste à estimer au moyen de microdonnées à l'échelle de la transaction la fourchette des prix d'un certain produit et d'en suivre l'évolution dans le temps pour repérer les prix anormaux (Carbonnier and Mehrotra, 2018 ; Ahene-Codjoe and Alu, 2019). Le filtre choisi peut être la dispersion des prix dans le temps et les valeurs aberrantes (intervalle interquartile) ou la comparaison des prix à l'échelle de la transaction avec les prix du marché libre (prix de pleine concurrence).

Dans ce chapitre, au moyen de chiffres extraits de la base de données Comtrade des Nations Unies, nous nous sommes efforcés d'appliquer systématiquement au commerce intra-africain et extracontinental de l'Afrique (Afrique-reste du monde) la méthode des

¹⁵ Par fuite des capitaux on entend les flux financiers qui sortent d'un pays au cours d'une période déterminée sans être comptabilisés dans les statistiques officielles nationales (Ndikumana and Boyce, 2018). La définition de la fuite des capitaux utilisée dans ce chapitre participe de la méthode résiduelle de la balance des paiements et diffère sur le plan conceptuel des flux de capitaux sortant d'un pays en raison d'un événement politique ou économique.

écarts entre les données miroir du commerce bilatéral pour huit groupes de produits extractifs¹⁶. L'analyse miroir des statistiques du commerce bilatéral permet de mettre en évidence des incohérences révélatrices de fausse facturation (falsification d'une facture afin de transférer des fonds à l'étranger) ; cette méthode est appliquée depuis longtemps pour détecter la fraude douanière (Morgenstern, 1963 ; Bhagwati, 1964, 1967). Une analyse miroir consiste à comparer les flux d'exportation d'un pays vers un autre aux flux d'importation de ce second pays en provenance du premier. La différence entre ces deux agrégats doit en principe correspondre aux coûts de transport et d'assurance ; si la différence est plus élevée elle peut s'expliquer par des raisons valables d'ordre logistique ou statistique, mais aussi par une fausse facturation délibérée. Dans une étude de l'OMD (WCO, 2018), il est constaté que cette méthode permet de repérer les écarts entre les données miroir du commerce bilatéral¹⁷ mais pas de déterminer si ces écarts sont imputables à la fausse facturation ou à des erreurs aléatoires de déclaration. Il est à supposer que la fausse facturation et les erreurs aléatoires n'ont pas les mêmes propriétés statistiques, mais il n'en va pas de même pour les erreurs systématiques découlant des modalités d'enregistrement des statistiques du commerce international. Comme exposé dans la section 2.3, il est difficile d'attribuer un écart observé dans les statistiques du commerce bilatéral à une fraude douanière délibérée plutôt qu'à des différences d'évaluation, au temps d'acheminement, à la destination effective ou à une classification erronée des produits.

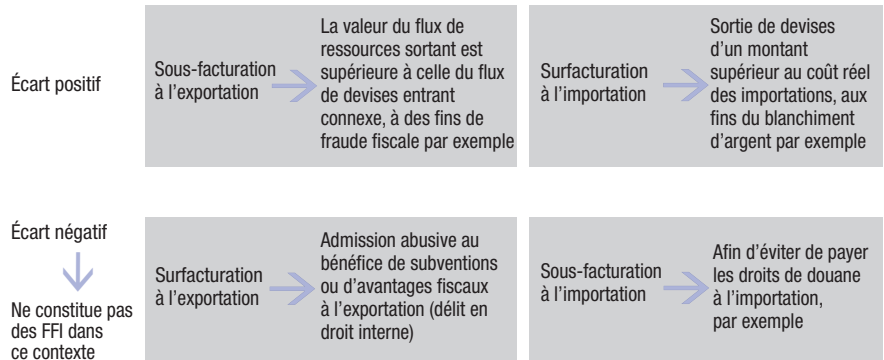
Le tableau 1 illustre les quatre types d'écarts que l'analyse miroir du commerce bilatéral peut révéler et leur explication. Ce chapitre est axé sur les produits extractifs primaires, qui comptent pour plus de la moitié dans les exportations africaines (fig. 3) et l'analyse ne porte donc que sur ces pays. Les statistiques miroir des flux commerciaux entre deux pays présentent un écart positif pour l'un d'eux si la valeur déclarée de ses exportations vers l'autre est inférieure à la valeur déclarée des importations de ce second pays provenant du premier. L'écart observé peut s'expliquer par la sous-facturation des exportations, qui consiste pour une entreprise exportatrice à minorer la valeur déclarée de ses exportations afin de dissimuler une partie des bénéfices commerciaux qu'elle réalise à l'étranger (WCO, 2018). Les marchandises sortent effectivement du pays mais une partie du flux financier connexe reste sur un compte à l'étranger. Cette pratique prive les pays en développement de devises étrangères dont ils ont grand besoin et érode l'assiette fiscale d'États qui peinent déjà à mobiliser des ressources nationales pour financer la réalisation des objectifs de développement durable.

¹⁶ Or, platine, diamants, cuivre, fer, aluminium, manganèse, pétrole/gaz.

¹⁷ L'écart entre les données miroir du commerce entre deux pays correspond à la différence entre la valeur d'un flux d'exportation d'un pays A et la valeur du flux d'importation correspondant d'un pays B.

Tableau 1

Typologie des résultats des écarts observés dans les statistiques miroir du commerce bilatéral



Source : Secrétariat de la CNUCED.

Note : Un écart positif observé dans les données miroir du commerce bilatéral permet d'induire des sorties illicites et un écart négatif d'induire des entrées illicites, selon le pays et le produit considéré.

À l'importation, un écart positif peut s'expliquer par une surfacturation des importations, par exemple aux fins de maquiller une fuite de capitaux en un paiement au titre d'une opération commerciale (WCO, 2018). Ce procédé consiste pour un importateur à majorer la valeur déclarée de ses importations et à placer sur un compte à l'étranger la somme payée en sus de la valeur réelle de ses importations. Cette pratique est source de FFI liés au commerce, se soldant pour un pays par des sorties de fonds d'un montant (ou de marchandises d'un volume) supérieur aux chiffres consignés dans les registres officiels. La surfacturation et la sous-facturation relèvent de la contrebande dite technique par opposition à la contrebande pure et simple¹⁸, cette dernière pouvant contribuer à l'écart observé dans les données miroir du commerce entre deux pays si des marchandises exportées en contrebande de l'un sont importées légalement dans l'autre. Si les deux partenaires commerciaux s'entendent pour falsifier le montant d'une facture, la différence entre la valeur déclarée et la valeur réelle n'est pas saisie dans l'écart entre les données miroir du commerce entre les deux pays concernés car la valeur enregistrée dans leurs statistiques respectives est la même. Dans une étude

¹⁸ On parle de contrebande pure et simple quand des marchandises sont exportées clandestinement d'un pays et importées clandestinement dans un autre ; il peut s'agir de produits illicites (drogue, etc.). La contrebande technique consiste à falsifier la valeur déclarée des marchandises acheminées par les circuits officiels et elles sont donc, en partie du moins, enregistrées dans les statistiques du commerce.

consacrée aux diverses finalités de la fausse facturation, Bhagwati (Bhagwati, 1967) constate que la sous-facturation est utilisée pour dissimuler une fuite de capitaux, davantage que la surfacturation car les contrôles à l'exportation sont en général moins rigoureux. Le recours à la fausse facturation dans le commerce international peut avoir d'autres finalités, par exemple tirer parti d'un dispositif de subventions à l'exportation en surfacturant les exportations ou éviter de payer des droits de douane à l'importation en sous-facturant les importations (Nitsch, 2011). Ces deux pratiques sont frauduleuses et tombent sous le coup de la loi mais elles n'entrent pas dans le champ principal de notre étude, à savoir les exportations africaines de produits primaires extractifs (Nitsch, 2011 ; UNECA, 2015 ; WCO, 2018). La surfacturation des exportations et la sous-facturation des importations ne sont pas considérées comme génératrices de flux financiers entrants illicites dans l'analyse à laquelle il est procédé ici, ce qui est une différence majeure par rapport aux méthodes appliquées par l'organisation Global Financial Integrity (Global Financial Integrity, 2017, 2019) ou pour mesurer la fuite des capitaux (Ndikumana and Boyce, 2018).

Ce chapitre apporte une contribution à la mesure des FFI liés au commerce par la méthode de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral :

- a) En établissant que le modèle des écarts observés dans les données miroir du commerce bilatéral s'applique mieux que les autres aux exportations africaines de produits primaires extractifs ;
- b) En commentant la première analyse miroir systématique du commerce intracontinental et extracontinental des pays africains ;
- c) En se focalisant sur les produits primaires extractifs qu'exporte l'Afrique et leurs chaînes de valeur (notamment la centralisation croissante de certains pans du commerce en Europe) et sur le commerce de transit ;
- d) En présentant des études de cas sur certains pays et produits à Madagascar et en Zambie et sur le commerce de l'or en Afrique de l'Est, en Afrique du Sud et en Suisse ;
- e) En analysant en profondeur deux facteurs, en lien avec la qualité des institutions, qui influent sur la constitution et la détection des FFI : les modalités d'enregistrement du commerce ; l'incertitude entourant la qualité des statistiques compilées par les pays africains (eu égard au poids de l'économie informelle, à la

porosité des frontières, aux biais de sélection, à la non-déclaration des données, etc.)¹⁹.

Études consacrées aux flux financiers illicites liés au commerce

Les études consacrées aux FFI liés au commerce ont évolué, passant de simples estimations de l'ampleur de ces flux à l'aide des chiffres des exportations et des importations à des analyses relatives à des pays et à des produits particuliers, les statistiques du commerce international de marchandises ayant fini par montrer leur aptitude limitée à permettre un suivi précis de ce commerce.

Dans son rapport, le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique (UNECA, 2015) examine l'ensemble du continent et des paires de pays et de produits spécifiques. Il constate que la plus grande partie du total des flux illicites en provenance d'Afrique ayant pour sources les secteurs des métaux précieux, du fer et de l'acier et des minerais est imputable à l'Union douanière de l'Afrique australe ; la part de la Zambie atteint à elle seule 65 % en ce qui concerne la fausse facturation dans le commerce du cuivre. Les difficultés que soulève l'utilisation des statistiques du commerce international de l'Afrique australe sont examinées en détail dans la section 2.3.

Jusqu'à 50 % des flux illicites en provenance d'Afrique ont pour source la fausse facturation dans le commerce international et plus de la moitié des FFI qui y sont liés ont pour source le secteur extractif, selon les estimations figurant dans une étude de la CEA et du Centre africain de développement minier (UNECA and African Minerals Development Centre, 2017). Cette étude et d'autres ont mis en évidence que le secteur extractif est une source de FFI et que la communauté internationale peut concourir à les combattre (UNCTAD, 2016). Les entreprises multinationales actives dans l'exploitation minière centralisent toujours plus leurs activités de négoce, ce qui accentue le risque de fausse facturation. Singapour et la Suisse figurent parmi les pays les plus attrayants pour la centralisation de ces activités de négoce grâce aux avantages fiscaux qu'ils accordent aux entreprises multinationales de négoce (UNECA and African Minerals Development Centre, 2017). La Suisse compte pour environ un tiers dans le commerce de transit mondial de marchandises clefs comme le pétrole, les métaux et les produits agricoles (Lannen et al., 2016).

¹⁹ La capacité institutionnelle d'un pays influe sur son aptitude à faire appliquer les contrôles douaniers et frontaliers et par là même sur l'exactitude de ses statistiques du commerce et sur la probabilité de l'existence de FFI.

Le tableau 2 récapitule les chiffres estimatifs du montant des FFI au niveau des pays en Afrique. Par exemple, Ahene-Codjoe et Alu (Ahene-Codjoe and Alu, 2019) constatent dans le cas du Ghana une minoration prononcée et anormale de la valeur des exportations de marchandises. En utilisant les prix de référence du marché actuel et le filtre de l'intervalle interquartile des prix, les auteurs estiment que la valeur des exportations d'or (lingots d'or et or brut) de ce pays dont le prix a été anormalement minoré se monte à 3,8 milliards de dollars, soit 11 % de la valeur totale des exportations d'or dudit pays entre 2011 et 2017 (35,6 milliards de dollars). Toujours selon leurs estimations, la valeur de 2,7 % des 12,6 milliards de dollars de fèves de cacao exportées du Ghana a été minorée, tout comme la valeur de 7,5 % du 1,8 milliard de dollars de pâte de cacao exportée. Les auteurs considèrent que des risques élevés de FFI existent à cause de la présence de nombreuses entreprises multinationales dans ce secteur ; leur constat va dans le sens d'études antérieures dans lesquelles des préoccupations sont exprimées face au risque de voir le commerce des matières premières constituer une source de FFI au Ghana. Dans une autre étude, Nicolaou-Manias et Wu (Nicolaou-Manias and Wu, 2016) estiment l'ampleur de la fausse facturation dans le commerce international de cinq pays africains en appliquant la même méthode que dans l'Annuaire de la Direction des statistiques commerciales (DOTS) du FMI ; ils concluent à un recul du recours à la fausse facturation en Afrique du Sud et en Zambie sur la période 2013-2015 et au Nigéria sur la période 2013-2014. À l'opposé, en Égypte et au Maroc la fausse facturation, déjà sensible, s'est accrue à partir de 2013-2014.

Les études récapitulées dans le tableau 2 ont produit un large éventail de chiffres estimatifs des FFI et de la fuite des capitaux calculés en utilisant des données et des méthodes empiriques diverses, ce qui rend impossible toute comparaison entre eux. Au moment de la rédaction de ces lignes trop peu d'études avaient été consacrées aux facteurs d'ordre statistique pouvant expliquer les asymétries dans les chiffres des flux commerciaux entre deux pays, en particulier en Afrique (United Nations Statistics Division (UNSD, 2019)). Dans ce chapitre nous tentons de répondre aux critiques formulées dans différentes études, en tenant davantage compte des coûts de transport et d'assurance et en analysant en profondeur les modalités d'enregistrement des statistiques du commerce international, l'accent étant mis sur les particularités de chaque pays. Dans ce chapitre nous procédons à une analyse, axée sur l'Afrique, des écarts observés dans les données miroir du commerce bilatéral de certains pays pour quelques produits (et leurs chaînes de valeur) très importants pour le continent du fait de leur part élevée dans les exportations totales et dont il a été établi qu'ils étaient des sources potentielles de sorties illicites (UNECA, 2015 ; UNCTAD, 2016).

Tableau 2**Tableau récapitulatif des montants estimatifs des flux financiers illicites par pays**

	Étude	Méthode d'étude et/ou résultats
Afrique du Sud	CNUCED (UNCTAD, 2016)	Fausse facturation nette des exportations sur la période 2000-2014 : argent et platine, 24 milliards de dollars ; fer, 57 milliards de dollars
	Ndikumana et Boyce (Ndikumana and Boyce, 2018)	Fuite des capitaux : 198 milliards de dollars entre 1970 et 2015
	Nicolaou-Manias et Wu (Nicolaou-Manias and Wu, 2016)	Méthode GER : 67 milliards de dollars sur la période 2013-2015
Angola	Ndikumana et Boyce (Ndikumana and Boyce, 2018)	Fuite des capitaux : 60 milliards de dollars entre 1986 et 2015
Côte d'Ivoire	CNUCED (UNCTAD, 2016)	Fausse facturation nette des exportations de cacao : 3,7 milliards de dollars sur la période 1995-2014
	Ndikumana et Boyce (Ndikumana and Boyce, 2018)	Fuite des capitaux : 32 milliards de dollars entre 1970 et 2015
Égypte	Nicolaou-Manias et Wu (Nicolaou-Manias and Wu, 2016)	Méthode GER (flux bruts hors retours) ; 32,6 milliards de dollars en 2013-2014
Ghana	Ahene-Codjoe et Alu (Ahene-Codjoe and Alu, 2019)	Microdonnées fournies par l'Administration fiscale du Ghana (2011-2017) : sous-valorisation manifeste de 3,8 milliards de dollars d'exportations d'or et de 12,6 milliards de dollars d'exportations de cacao
	Marur (Marur, 2019)	Données miroir du commerce entre le Ghana et la Suisse et le Ghana et le Royaume-Uni sur la période 2000-2017 : Or : 6 milliards de dollars ; cacao : 4,3 milliards de dollars
Kenya	Letete et Sarr (Letete and Sarr, 2017)	Les auteurs utilisent les estimations de Ndikumana contenues dans la base de données de l'Institut de recherche en économie politique et les relient aux institutions
Madagascar	Chalendard <i>et al.</i> (Chalendard et al., 2016)	Sous-facturation à l'importation et données miroir du commerce pour détecter la fraude douanière, qui a réduit d'au moins 30 % en 2014 les recettes douanières hors pétrole (droits et taxe sur la valeur ajoutée à l'importation)
Maroc	Nicolaou-Manias et Wu (Nicolaou-Manias and Wu, 2016)	Méthode GER ; 16,6 milliards de dollars en 2013-2014
Nigéria	CNUCED (UNCTAD, 2016)	Fausse facturation des exportations de pétrole à hauteur de 44 milliards de dollars et des importations à hauteur de 45 milliards de dollars sur la période 1996-2014
	Nicolaou-Manias et Wu (Nicolaou-Manias and Wu, 2016)	Méthode GER ; 48 milliards de dollars en 2013-2014
République démocratique du Congo	Cathey <i>et al.</i> (Cathey et al., 2018)	Données d'Eurostat et analyse au filtre de prix. Montant sous-valorisé des importations de l'UE en provenance de République démocratique du Congo : 9,95 milliards d'euros sur la période 2000-2010
Zambie	CNUCED (UNCTAD, 2016)	Fausse facturation nette des exportations de cuivre : 14,5 milliards de dollars sur la période 1995-2014
	Nicolaou-Manias et Wu (Nicolaou-Manias and Wu, 2016)	Méthode GER ; 12,5 milliards de dollars sur la période 2013-2015

Source : Secrétariat de la CNUCED.

Note : La méthode GER ne prend en compte que les écarts positifs, les écarts négatifs mis en évidence par la méthode des pays partenaires étant considérés comme nuls.

Dans ce chapitre sont analysés les écarts observés dans les données miroir du commerce intra-africain et extracontinental et les sources de sorties illicites dans ce cadre. Le manque de renseignements sur les modalités d'enregistrement des statistiques du commerce intra-africain est un obstacle majeur à une évaluation précise de l'état actuel de l'intégration commerciale régionale et continentale. Certaines particularités du commerce international de quelques produits primaires sont mises en évidence (forte concentration du négoce de certains produits primaires, passage des métaux par des entrepôts sous douane, exportation du pétrole par oléoduc, etc.), ainsi que leurs incidences sur les statistiques connexes.

2.2 Afrique : analyse empirique des écarts observés dans les données miroir du commerce bilatéral de produits primaires

Fondements logiques et échantillonnage

Conscients de l'importance du secteur des mines et des minéraux, à leur première conférence, tenue à Addis-Abeba en 2008, les Ministres des pays de l'Union africaine en charge du développement des ressources minières ont adopté le plan d'action « Vision minière africaine (VMA) » ayant pour objet de garantir la contribution des richesses minières de l'Afrique à l'éradication de la pauvreté, à la transformation structurelle et au développement socioéconomique. Cadre continental le plus complet régissant l'exploitation minière, la Vision minière africaine tend à assurer l'intégration de l'exploitation minière dans les politiques nationales de développement de sorte que les communautés en retirent de réels avantages, que les pays négocient des contrats générateurs de rentes de ressources équitables et que l'industrie minière devienne un levier stratégique de l'industrialisation du continent (UNECA, 2011).

Dans l'échantillon constitué figurent des produits primaires dont des études antérieures ont établi qu'ils génèrent des sorties illicites, ainsi que des produits extractifs prépondérants pour le continent. La plupart des pays africains (46 sur 54) dépendent fortement de l'exportation de produits primaires²⁰. Parmi eux, 18 sont tributaires de leurs exportations de minéraux, de minerais et de métaux, 17 de leurs exportations

²⁰ Un pays dépend de ses exportations de produits primaires si elles comptent pour plus de 60 % dans le total de ses exportations de biens. À cette aune, plusieurs pays africains ne dépendent pas de leurs exportations de produits primaires (Afrique du Sud, Cabo Verde, Égypte, Eswatini, Lesotho, Maroc, Maurice et Tunisie, entre autres).

de produits agricoles et 11 de leurs exportations de combustibles. Des observations empiriques montrent que l'ampleur du recours à la fausse facturation varie selon les groupes de produits et en fonction de certaines de leurs spécificités (UNCTAD, 2016). Ainsi, les produits de grande valeur pour un faible poids, tels que diamants, or et autres métaux précieux, se prêtent mieux à la contrebande et ils ont des liens avec les FFI, la corruption et le trafic illicite d'armes (IMF, 2014 ; Berman et al., 2017). Le commerce des produits extractifs se caractérise par une concentration qui le rend vulnérable à la pratique de la fausse facturation. L'extraction à grande échelle de ressources naturelles est une activité à forte intensité de capital et elle est donc concentrée et est dominée par des entreprises multinationales pouvant exercer une influence sensible sur l'élaboration de la réglementation publique, grâce à leur grande puissance financière et commerciale, et qui possèdent une expertise technique leur permettant de contourner les législations nationales (UNCTAD, 2016). Les grands conglomerats qui extraient et vendent des produits primaires ont aussi les moyens d'influer fortement sur les prix et sur des segments clés de la chaîne de valeur.

Pour calculer les écarts entre les données miroir du commerce bilatéral, il convient de distinguer commerce intra-africain et commerce extracontinental des pays africains car les deux diffèrent par leur volume et les produits concernés. Les protagonistes et la finalité de la fausse facturation à des fins de fraude douanière diffèrent aussi et la qualité des données sur le commerce intra-africain est en général moins bonne car les frontières terrestres des pays africains sont poreuses et il est souvent plus difficile que dans les ports d'y enregistrer les mouvements de marchandises. L'écart entre les données miroir du commerce bilatéral ne devrait donc pas présenter les mêmes caractéristiques pour les exportations intra-africaines de produits extractifs que pour les exportations extracontinentales.



Les pays doivent
améliorer l'enregistrement

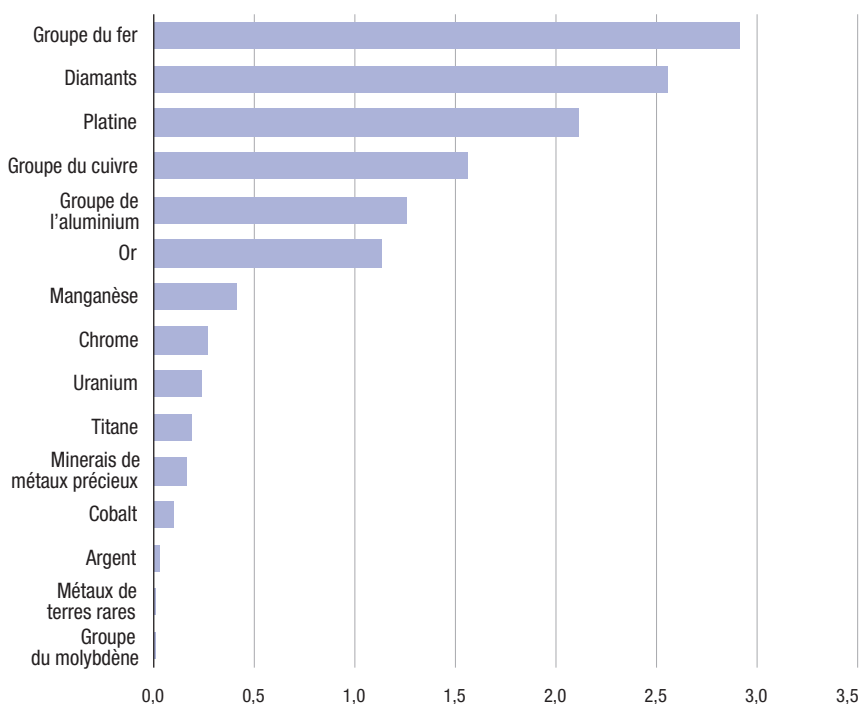
des statistiques du commerce intra-africain,
en particulier du commerce terrestre transfrontalier

La figure 3 illustre les parts respectives des exportations des groupes de produits étudiés dans le total des exportations africaines. Sur la période 2000-2018, les produits primaires extractifs ont compté pour plus de 50 % dans le total de ces exportations, dont 40 % pour les exportations de pétrole et de gaz. Plusieurs de ces groupes de produits ne représentent qu'un faible pourcentage du total des exportations africaines et tous ne sont donc pas pris en compte dans l'analyse finale (les groupes classés après le manganèse en sont exclus car leurs parts respectives dans le total étaient trop faibles au moment de la rédaction du présent rapport).

Figure 3

Exportations par groupe de produits (2000-2018)

(En pourcentage du total des exportations africaines)



Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données Comtrade des Nations Unies.

Méthode

Cette section décrit la méthode utilisée pour calculer l'écart (DX) dans les données miroir du commerce extracontinental, c'est-à-dire la différence entre la valeur déclarée des exportations de produits d'Afrique vers le reste du monde et la valeur déclarée des importations correspondantes d'Afrique par le reste du monde. En nous inspirant d'une étude de Ndikumana et Boyce (Ndikumana and Boyce, 2018), nous posons l'équation ci-après qui permet de calculer la différence entre la valeur déclarée des importations (M) et la valeur déclarée des exportations (X) corrigée des coûts de transport et d'assurance (β):

$$DX_{i,t} = \sum_{j=1, k=1}^{JK} (M_{ji,t}^k - \beta X_{ij,t}^k)$$

Dans cette équation, l'écart DX peut être imputé des erreurs d'ordre statistique et logistique entachant les données miroir mais aussi à une fausse facturation délibérée à l'exportation. Compte tenu des carences dans la déclaration des statistiques du commerce international, un DX positif pour une année considérée peut être révélateur d'une sous-facturation des exportations, tandis qu'un DX négatif est plus difficile à interpréter car les modalités du commerce d'un produit primaire considéré ont des incidences à cet égard. Établir une corrélation entre un DX négatif et des FFI est difficile pour les raisons suivantes : a) dans le contexte des industries extractives en Afrique, des flux entrants illicites sont contre-intuitifs ; b) des écarts négatifs prononcés dans les données miroir de flux commerciaux (valeur déclarée des exportations supérieure à celle des importations correspondantes) ont de fortes chances d'être imputables aux spécificités du produit primaire considéré et aux modalités de son commerce (par exemple, le stockage du cuivre en entrepôt sous douane ou la transformation en amont dans une zone franche industrielle). Le coefficient de correction pour les coûts de transport et d'assurance (β) est chiffré à 1,1, comme dans les études de Ndikumana et Boyce (Ndikumana and Boyce, 2018) et de la CNUCED (UNCTAD, 2016). On suppose donc que les coûts de transport et d'assurance comptent pour 10 % dans la valeur des exportations. Dans la section 2.3, ce coefficient est appliqué à des chiffres extraits de la base de données de l'OCDE sur les coûts de transport et d'assurance du commerce international de marchandises, ce qui permet d'estimer avec davantage de précision les écarts entre les données miroir du commerce bilatéral.

L'analyse porte sur la sous-facturation des exportations (c'est-à-dire un écart positif), qui est le moyen le plus apte à générer des FFI dans le cas des exportations de produits primaires depuis l'Afrique ; cette pratique a dans la plupart des cas pour finalité de

transférer des devises à l'étranger (entreprises multinationales exportatrices), de payer des marchandises de contrebande ou de contourner le contrôle des changes (UNECA, 2015 ; UNCTAD, 2016).

Le tableau 3 récapitule des chiffres estimatifs de l'ampleur des FFI liés au commerce calculés dans quelques études sur la base des écarts observés dans les statistiques de flux commerciaux bilatéraux. Les diverses méthodes suivies présentent des différences notables, exposées ci-après, qui influent sur la grandeur du chiffre estimatif obtenu. Premièrement, comme Global Financial Integrity (Global Financial Integrity, 2019), on peut considérer qu'un écart négatif entre les données miroir des flux commerciaux entre deux pays n'est pas révélateur de flux illicites ou le considérer comme nul. Deuxièmement, si la somme de tous les écarts entre les données miroir des flux commerciaux entre

Tableau 3

Afrique : chiffres estimatifs des flux financiers illicites liés au commerce établis dans quelques études

(En milliards de dollars)

	CEA (UNECA, 2015) : moyenne annuelle, 2000-2010	Global Financial Integrity (Global Financial Integrity 2019) : à partir des estimations 2015 de la base de données DOTS	Global Financial Integrity (Global Financial Integrity 2019) : à partir des estimations 2015 de la base de données Comtrade	Ndikumana et Boyce (Ndikumana and Boyce, 2018) : 2015	CNUCED (UNCTAD, 2020) : estimations 2015^a
Écart positif à l'exportation ^b		39	11		40
Écart positif à l'importation ^c		65	23	38	
Total	16 ^d à 29				

Note : Les pays et l'intervalle de temps couverts varient de l'une à l'autre de ces quelques études.

^a Le présent rapport traite des exportations extracontinentales de huit groupes de produits ; 80 % des résultats sont fortement influencés par les chiffres de l'Afrique du Sud et de l'or. Autres pays couverts : Angola, Bénin, Burundi, Égypte, Eswatini, Gambie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maroc, Maurice, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Togo et Zimbabwe.

^b Un écart positif à l'exportation signifie que la valeur déclarée des exportations d'un produit d'un pays est inférieure à la valeur déclarée des importations correspondantes dans le pays destinataire. Un tel écart peut être révélateur d'une sous-facturation systématique des exportations ayant pour finalité de dissimuler des bénéfices réalisés à l'étranger, par exemple dans un paradis fiscal. Une entreprise désireuse de faire sortir des capitaux d'un pays peut sous-facturer ses exportations, opération qui se solde par une diminution des entrées de devises dans ce pays.

^c Un écart positif à l'importation est un indicateur de surfacturation systématique des importations qui a pour finalité de maquiller une fuite de capitaux en paiement au titre d'une transaction commerciale. Un écart positif, à l'exportation comme à l'importation, peut être révélateur de sorties illicites liées au commerce.

^d L'estimation totale de la CEA (UNECA, 2015) porte sur les cinq principaux produits.

deux pays est négative, on peut, comme Ndikumana et Boyce (Ndikumana and Boyce, 2018), ne pas l'imputer à des entrées illicites mais à des particularités dans l'enregistrement du commerce de certains produits. Troisièmement, le commerce total est le niveau d'agrégation des données utilisé dans ces études, hormis celles de la CEA (UNECA, 2015) et de Global Financial Integrity (Global Financial Integrity, 2019), ce qui rend impossible une analyse produit par produit. Quatrièmement, ce chapitre est consacré aux sorties illicites liées aux exportations de produits extractifs et laisse donc de côté importations, produits agricoles et produits manufacturés.

Global Financial Integrity (Global Financial Integrity, 2019) constate que l'Afrique subsaharienne est la région du monde où la propension à la fausse facturation dans le commerce international est la plus forte et est la seule où les sorties illicites sont supérieures aux entrées illicites. Selon des estimations établies à l'aide de chiffres extraits de la base de données Comtrade des Nations Unies, en 2015 les FFI se sont montés à 45 milliards de dollars et les sorties illicites à 23 milliards (tableau 3). Le montant estimatif de 40 milliards de dollars de sous-facturation des exportations retenu dans le présent rapport, calculé à partir de l'écart net à l'exportation, est la somme de tous les écarts estimatifs positifs en 2015 constatés dans les 21 pays africains couverts pour les huit groupes de produits de l'échantillon. Malgré les différences notables que présentent les diverses méthodes employées pour estimer les sorties illicites du continent liées au commerce, les conclusions convergent à un certain point : le volume des FFI est élevé, il s'est accru au fil du temps et le commerce des produits primaires extractifs y contribue fortement (UNECA, 2015 ; Östensson, 2018). Les estimations fondées sur le commerce total ne doivent être considérées que comme indicatives car l'écart total calculé en additionnant les écarts observés dans les données miroir de tous les groupes de produits que couvrent les statistiques du commerce peut masquer une grande hétérogénéité entre certains. Les estimations établies dans cette série d'études ne sont guère comparables à cause de la grande diversité des définitions des FFI et des données employées (niveau d'agrégation : total, position à quatre ou à six chiffres du système harmonisé ou de la classification type du commerce international).

Un autre postulat sous-jacent aux estimations des FFI à partir des écarts entre les données miroir du commerce bilatéral est que celles des pays développés sont en général plus précises et que les disparités dans les statistiques des flux commerciaux bilatéraux sont imputables principalement aux FFI liés au commerce générés dans les pays en développement. L'écart entre les données miroir du commerce bilatéral est donc en général calculé uniquement par rapport aux pays développés, puis il est ajusté en fonction de la part dans le commerce total (voir Ndikumana and Boyce, 2018 et

Global Financial Integrity, 2019, par exemple). Cette manière de procéder ne permet pas d'analyser les asymétries dans les données relatives au commerce intra-africain ni de tenir compte du fait que le négoce des produits primaires continue de se faire en Europe mais que ce continent a cessé d'être le plus grand consommateur de ces produits. Par ailleurs, l'idée selon laquelle les écarts entre les données miroir des flux commerciaux entre deux pays seraient directement imputables à des FFI est controversée et a été vivement critiquée comme étant trop simpliste dans de nombreuses études (De Wulf, 1981 ; Nitsch, 2011). Dans les débats récents, trop peu d'attention a été portée à d'autres sources d'erreur, d'ordre purement logistique. En effet, dans leur analyse des statistiques miroir du commerce entre le Japon et les États-Unis, Hong et Pak (Hong and Pak, 2017) constatent que des écarts persistent même dans les échanges entre pays développés. De même, dans leur analyse des asymétries dans les statistiques du commerce entre l'Allemagne et le Royaume-Uni, Bundhoo-Jouglah *et al.* (Bundhoo-Jouglah et al., 2005) attribuent les différences constatées aux normes comptables. D'autres difficultés, d'ordre statistique, sont exposées dans la section 2.3.

Dans le tableau 4 sont présentées des statistiques descriptives sur l'application au commerce mondial, extra-africain et extracontinental de la méthode de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral. Il n'a pas été procédé à une régression et le seuil de signification n'est donc pas indiqué ; il s'agit d'un simple indicateur des flux illicites potentiels, utilisé dans les analyses de régression présentées au chapitre 5. Le tableau couvre ces trois catégories de commerce sur la période 2000-2018 pour huit groupes de produits (voir le tableau A.2) ; il permet de tirer quelques enseignements utiles. Ainsi, le commerce intra-africain ne compte que pour un tiers dans le commerce international enregistré de ces produits primaires, ce qui signifie que l'Afrique exporte ses produits surtout hors du continent. La valeur déclarée moyenne (somme de toutes les valeurs déclarées divisée par le nombre d'observations) du commerce extracontinental est sept fois plus élevée que celle du commerce intra-africain (63 millions de dollars contre 8,5 millions). La valeur déclarée maximale moyenne du commerce extracontinental est sept fois plus élevée aussi que celle du commerce intra-africain. La valeur déclarée des importations en provenance d'Afrique enregistrées par le reste du monde est en moyenne plus élevée que celles des exportations miroir enregistrées par les pays africains.

La figure 4 illustre la somme des écarts observés dans les statistiques du commerce bilatéral pour les huit groupes de produits étudiés. Certaines tendances générales se dégagent. Premièrement, l'écart entre les données miroir du commerce de l'or en provenance d'Afrique du Sud (disponibles depuis 2011) influe fortement sur l'écart

Tableau 4**Statistiques descriptives : commerce mondial, extracontinental et intra-africain et écarts entre les données miroir (2000-2018)**

		Nombre d'observations	Valeur déclarée moyenne (en millions de dollars)	Écart-type	Minimum	Maximum
Mondial	Importation	80 571	44	501	0	36 990
	Exportation	74 302	43	476	0	34 384
	M-1.1*exportation	113 390	1	155	-10 416	14 881
Extracontinental	Importation	50 814	64	626	0	36 990
	Exportation	46 361	62	596	0	34 384
	M-1.1*exportation	72 217	2	189	-10 416	14 881
Intra-africain	Importation	29 757	7	88	0	5 112
	Exportation	27 941	10	109	0	4 700
	M-1.1*exportation	39 501	-2	60	-4 751	1 006

Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données Comtrade des Nations Unies.

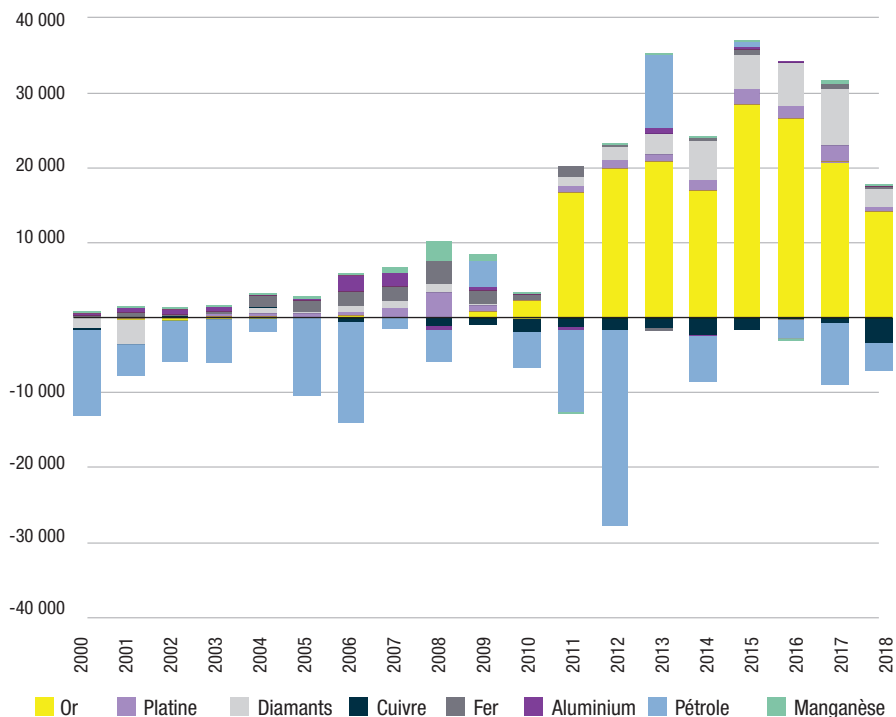
Note : « M-1.1* exportation » est la différence entre importations et exportations (ces dernières étant minorées des coûts de transport et d'assurance, soit 10 % à titre d'approximation).

calculé pour le commerce total de l'Afrique. L'Afrique du Sud possède un système particulier d'enregistrement du commerce de l'or. Pour des raisons héritées du passé, avant 2011 l'Afrique du Sud ne spécifiait pas la destination de ses exportations d'or, mais depuis elle enregistre cette destination et déclare ses exportations à la base de données Comtrade des Nations Unies ; il a donc pu en être tenu compte dans le présent rapport, même si les modalités de déclaration de ce produit restent spéciales (Ndikumana and Boyce, 2019). Deuxièmement, l'écart entre les données miroir tend à être positif à l'exportation pour tous les produits de grande valeur tels que l'or, le platine et les diamants de toute provenance (Afrique du Sud, Eswatini, Lesotho, République-Unie de Tanzanie, par exemple), tandis que cet écart à l'exportation tend à être négatif pour le pétrole et le cuivre. Les principaux pays exportateurs de pétrole (Algérie, Angola, Nigéria et Tunisie) présentent ainsi dans l'ensemble un fort écart négatif à l'exportation, sauf en Égypte, où cet écart est positif et élevé. Les écarts à l'exportation sont en moyenne négatifs aussi pour le fer, l'aluminium et le manganèse.

Figure 4

Somme des écarts entre les données miroir du commerce bilatéral par groupe de produits

(En millions de dollars)



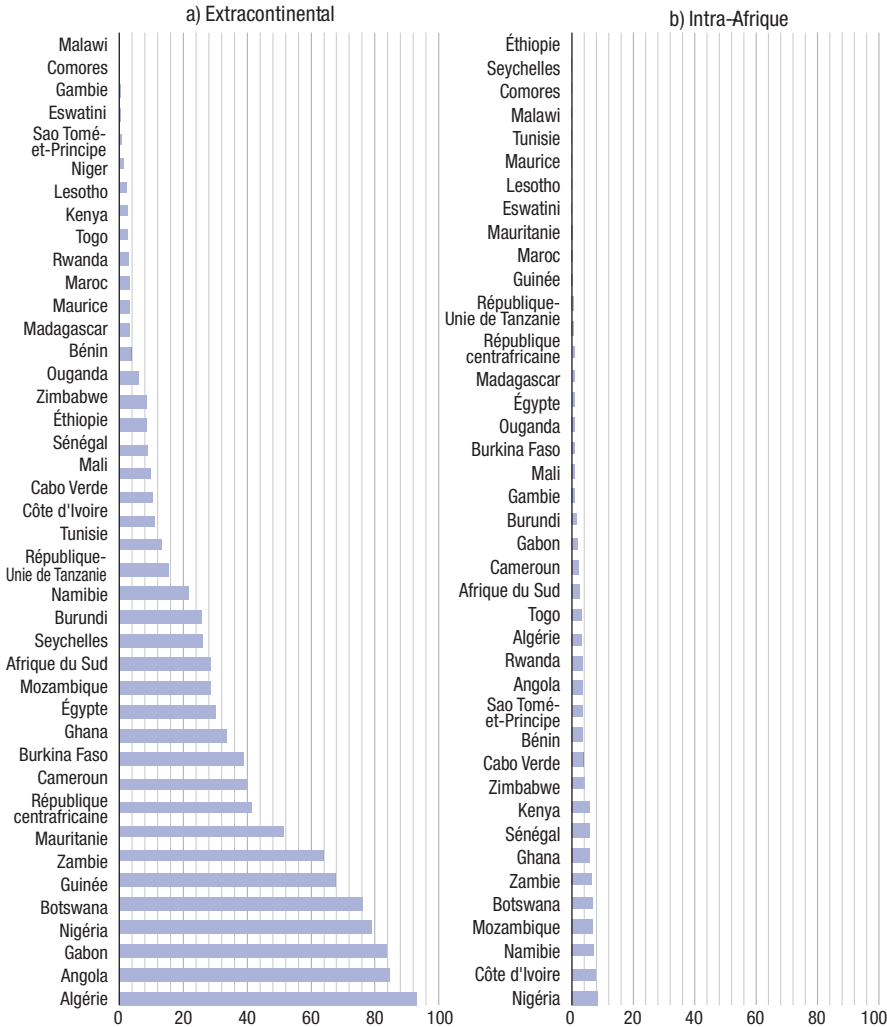
Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données Comtrade des Nations Unies.

L'écart entre les données miroir du commerce bilatéral a été estimé à partir de 109 451 observations : 40 803 sont appariées sur l'axe des marchandises du pays ; 37 330 sont des importations orphelines (pour la même année et la même marchandise l'État africain partenaire n'a pas déclaré d'exportations) ; 31 318 sont des exportations perdues (pour la même année et la même marchandise le pays partenaire n'a pas déclaré d'importations). La figure 5 illustre le montant total des exportations des produits inclus dans l'échantillon. La plus grosse part des exportations totales est couverte pour les nombreux pays qui exportent surtout des produits miniers ou du pétrole, mais cette

Figure 5

Part des exportations des produits de l'échantillon dans les exportations totales (2000-2018)

(En pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données Comtrade des Nations Unies.

part est moindre pour les pays qui exportent des produits agricoles ou les pays dont les exportations sont plus diversifiées.

Les résultats indiquent que l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral a été positif et a augmenté pour huit pays²¹ sur la période 2010-2014 et pour cinq sur la période 2015-2018²², ce qui donne à penser que ces pays sont toujours plus exposés au risque de sorties illicites liées au commerce par le canal de la sous-facturation des exportations. Cet écart a été positif mais a tendu à diminuer pour trois pays sur la période 2010-2014²³ comme sur la période 2015-2018²⁴, ce qui signifie que le risque de sorties illicites par ce même canal a diminué dans ces pays sur ces deux périodes. Pour les pays restants, cet écart est stable dans le temps ou bien aucune tendance claire ne peut être dégagée à cause du trop petit nombre d'observations pour les années considérées ou d'une trop grande volatilité. Les pays ont jusqu'à deux ans pour communiquer leurs statistiques à la base de données Comtrade des Nations Unies ; tous n'ont pas encore transmis leurs statistiques 2018.

Asymétries dans les données du commerce bilatéral intra-africain

Un écart net positif à l'exportation peut en général être révélateur d'une sous-facturation des exportations, pratique permettant de faire sortir de la valeur d'un pays illicitement. Il est plus difficile d'établir une corrélation entre un écart négatif et les FFI car il peut aussi être imputé à une sous-déclaration des importations par le pays de destination. La figure 6 illustre l'écart annuel moyen dans les données miroir du commerce bilatéral intra-africain sur la période 2000-2018. Les chiffres les plus aberrants sont ceux du Ghana et du Nigéria, avec un écart annuel moyen négatif dépassant le milliard de dollars, ce chiffre expliquant que l'écart annuel moyen soit négatif pour le commerce bilatéral intra-africain, comme l'indique le tableau 4. Il semblerait donc que le Ghana et le Nigéria enregistrent leurs exportations avec davantage de rigueur que leurs pays partenaires africains n'enregistrent leurs importations. Les écarts positifs les plus aberrants sont ceux de l'Afrique du Sud et du Mozambique, avec une moyenne annuelle supérieure à 250 millions de dollars. Après pondération de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral par les exportations totales (fig. 7), les écarts positifs les plus aberrants sont ceux du Bénin et du Togo. Les statistiques des partenaires commerciaux du Bénin et du Togo indiquent que ces deux pays exportent de grandes quantités d'or, alors que

²¹ Afrique du Sud, Burundi, Eswatini, Gambie, Lesotho, Mali, République-Unie de Tanzanie, Togo.

²² Bénin, Burundi, Lesotho, République-Unie de Tanzanie, Togo.

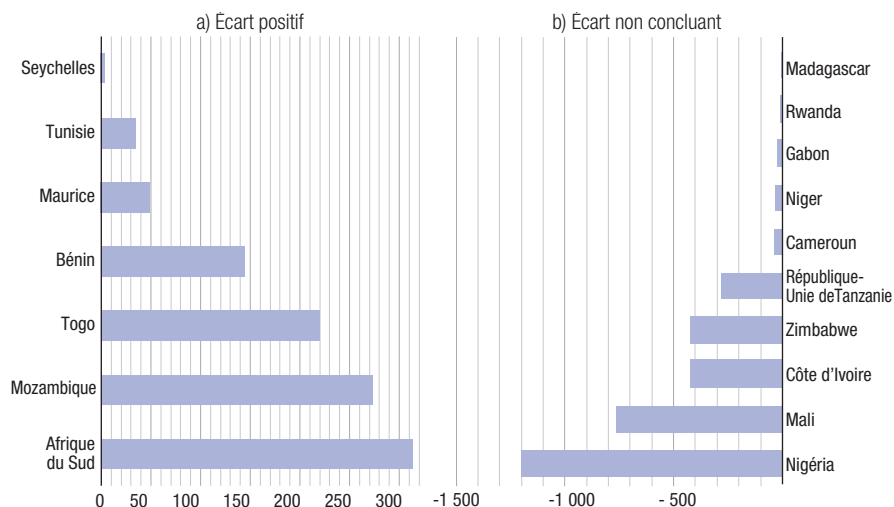
²³ Bénin, Égypte, Madagascar.

²⁴ Afrique du Sud, Égypte, Gambie.

Figure 6

Écart annuel moyen entre les données miroir du commerce bilatéral intra-africain (2000-2018)

(En millions de dollars)



* Les pays pour lesquels l'écart est non concluant sont les suivants : Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Comores, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Malawi, Maroc, Mauritanie, Namibie, Ouganda, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Zambie.

Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données Comtrade des Nations Unies.

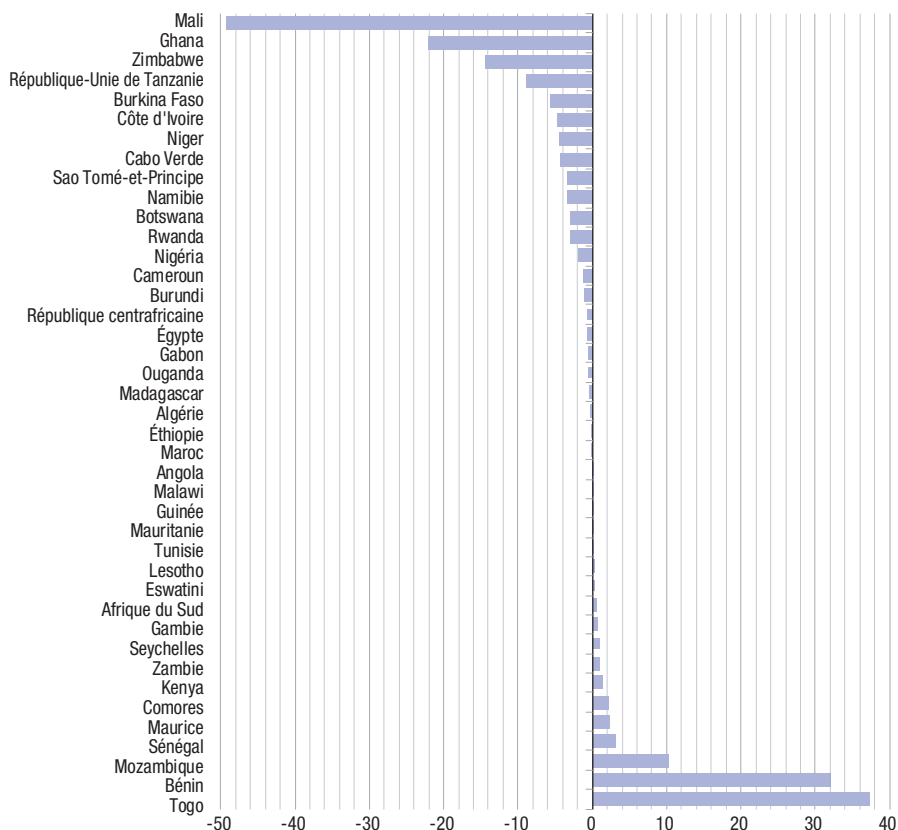
tous deux déclarent n'en exporter que de petites quantités et que leurs ressources en or sont limitées. Une explication possible dans le cas du Togo est que de l'or extrait dans la région du Sahel est exporté via ce pays et est incorrectement enregistré comme originaire du Togo par le pays partenaire (Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) Togo, 2013). L'enregistrement des statistiques du commerce aux frontières terrestres soulève des difficultés pour de nombreux pays à cause de la porosité de ces frontières ; l'absence de contrôle douanier peut compromettre la sécurité nationale car des organisations criminelles sont susceptibles d'utiliser ces routes commerciales pour se livrer à la contrebande, en particulier d'armes.

Les écarts observés dans les données miroir du commerce bilatéral intra-africain ne permettent guère dans l'ensemble de tirer des conclusions ; en effet, aucune tendance stable n'est discernable dans le temps car un fort écart positif une année peut être

Figure 7

Écart entre les données miroir du commerce bilatéral intra-africain (2000-2018)

(En pourcentage des exportations totales, en valeur)



Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données Comtrade des Nations Unies.

suivi d'un écart négatif l'année suivante. Imputer ces fluctuations à des erreurs dans l'enregistrement des échanges et à un comportement illicite systémique n'est pas chose facile. Quand il est difficile de trouver une explication logique à la volatilité de cet écart il est classé comme non concluant (fig. 6).

La figure 7 illustre, comme la figure 6, cet écart entre les données miroir du commerce bilatéral intra-africain mais après pondération des estimations par les exportations

totales du pays, le classement étant alors différent²⁵. Le Bénin et le Togo présentent les plus forts écarts positifs aberrants. Après cette pondération, ce qui peut s'expliquer par les problèmes liés aux règles d'origine du commerce de l'or, comme exposé plus haut.

Selon Mayaki (Africa Renewal, 2020), le colonialisme fut un système de flux financiers illicites en ce que la plupart des infrastructures d'avant l'indépendance reliaient pour l'essentiel les mines aux ports et étaient axées sur l'extraction de minéraux et la production agricole. Une grande partie de ces infrastructures subsiste dans la plupart des pays d'Afrique. La non-déclaration d'une partie du commerce intra-africain est en partie imputable à ces facteurs historiques et économiques. Ainsi, jusqu'en 2008 les statistiques des exportations de l'Ouganda étaient compilées au port de Mombasa, au Kenya, pratique héritée de l'époque coloniale (Jerven, 2013), et ce commerce intra-africain n'apparaissant donc pas dans les statistiques officielles. Dans une étude sur le commerce de l'Ouganda réalisée par le Bureau de statistique de ce pays, il est constaté que le commerce informel transfrontalier est intense et contribue énormément au bien-être des ménages et à la croissance (Kuteesa et al., 2010). Pareillement, une étude réalisée à l'aide des métadonnées de la base de données Comtrade des Nations Unies a mis en évidence que le commerce transfrontalier terrestre n'était pas pris en compte dans les statistiques transmises par la Sierra Leone à la base de données Comtrade²⁶. Certains pays ne transmettent leurs statistiques que sporadiquement ou pas du tout, ce qui amène à s'interroger sur l'utilité de la base de données Comtrade pour l'analyse du commerce intra-africain. Améliorer les statistiques du commerce intra-africain est donc crucial pour déterminer les possibilités d'intégration commerciale régionale.

L'analyse se heurte aussi au fait que le commerce informel transfrontalier est intense et est très important pour de nombreux pays africains. À certaines frontières et pour certains produits le commerce informel pourrait être du même ordre de grandeur que le commerce formel. Dans une étude récente il a ainsi été constaté que le nombre de produits exportés du Bénin vers le Nigéria était cinq fois plus élevé que ce qu'indiquaient les relevés officiels (Bensassi et al., 2016). Le commerce informel transfrontalier et la porosité

²⁵ La pondération de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral est un sujet délicat. Les pays qui commercent le plus présentent en général des écarts plus élevés avec leurs partenaires, ce dont il est tenu compte en pondérant par le PIB ou les exportations totales. Cet écart est pondéré ici par les exportations totales, ce qui permet de comparer l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral intra-africain et extracontinental pondéré par la valeur des exportations intra-africaines et extracontinentales. La pondération par les exportations totales introduit des distorsions si l'écart observé est imputable à une non-déclaration systématique de l'un des pays partenaires. C'est pourquoi dans le chapitre 5, qui porte sur les écarts estimatifs dans les données miroir du commerce extracontinental des pays africains, le coefficient de pondération utilisé est le PIB ; le Bénin et le Togo présentent toujours les écarts les plus aberrants (pour plus d'informations, voir Schuster et Davis, 2020).

²⁶ Voir <https://comtrade.un.org/survey/>.

des frontières font que les données ne sont pas collectées avec rigueur aux frontières terrestres, ce qui peut limiter l'utilité de l'analyse des écarts entre les données miroir du commerce bilatéral pour en induire l'ampleur des FFI liés au commerce intra-africain. Une approche systématique de l'évaluation du commerce informel transfrontalier et de sa formalisation s'impose pour déterminer le potentiel de croissance et les risques associés au commerce intra-africain. Les échanges informels transfrontaliers ne sont pas assimilables aux FFI, même si ces derniers peuvent emprunter les mêmes circuits que les premiers. La méthode de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral peut aussi servir à repérer les problèmes d'enregistrement des échanges et les déficiences douanières. Par exemple, si dans tous les partenaires commerciaux d'un certain pays la valeur déclarée d'une même marchandise à l'importation est supérieure à la valeur déclarée à l'exportation dans ce même pays cet écart peut être imputable à l'intensité du commerce informel transfrontalier (éventuellement illicite) ou à la contrebande.

Asymétries dans les données du commerce bilatéral extracontinental des pays africains

La figure 8 illustre la somme des écarts entre les données miroir du commerce bilatéral pour les huit groupes de produits inclus dans l'échantillon. L'écart positif annuel moyen le plus aberrant est constaté pour l'Afrique du Sud, avec 10 milliards de dollars, mais si l'on exclut l'or l'écart tombe à 4 milliards de dollars. L'écart négatif annuel moyen le plus aberrant est constaté pour l'Algérie, avec 6 milliards de dollars.

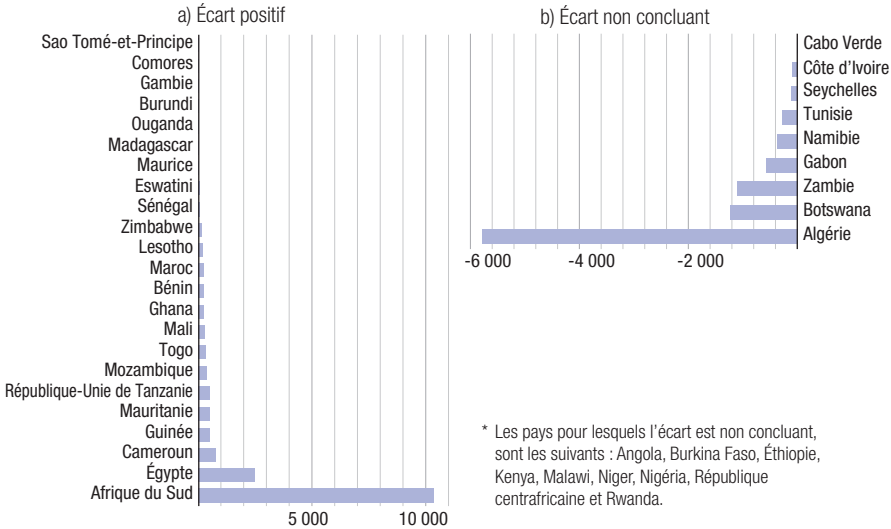
Pour les produits inclus dans l'échantillon, 23 des 45 pays africains analysés présentent un écart positif et persistant dans les données miroir de leur commerce bilatéral, ce dont on peut déduire des sorties illicites par le canal de leur commerce extracontinental (voir le tableau A.1 pour la couverture des données). L'ampleur de cet écart est fonction du volume total du commerce et de la qualité des données. Si l'on compare cet écart pour le commerce extracontinental avec l'écart pour le commerce intra-africain (fig. 6), ce dernier n'est constamment positif que pour sept pays et il est possible d'en déduire des sorties illicites, qui ont fait perdre à ces sept pays environ 1 milliard de dollars par an en moyenne entre 2000 et 2018. Les résultats devraient être plus difficiles à interpréter pour le commerce intra-africain car le commerce est en général moins facile à enregistrer aux frontières terrestres que dans les ports et certains pays ne déclarent pas leur commerce intra-union douanière.

Après pondération de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral par les exportations totales (fig. 9), le Togo et le Bénin ont les écarts positifs les plus aberrants, mais le commerce que l'échantillon couvre est inférieur à 10 % de leur commerce total. L'explication réside dans le fait que des pays déclarent des importations d'or en

Figure 8

Écart annuel moyen dans les données miroir du commerce bilatéral extracontinental (2000-2018)

(En millions de dollars)



Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données Comtrade des Nations Unies.

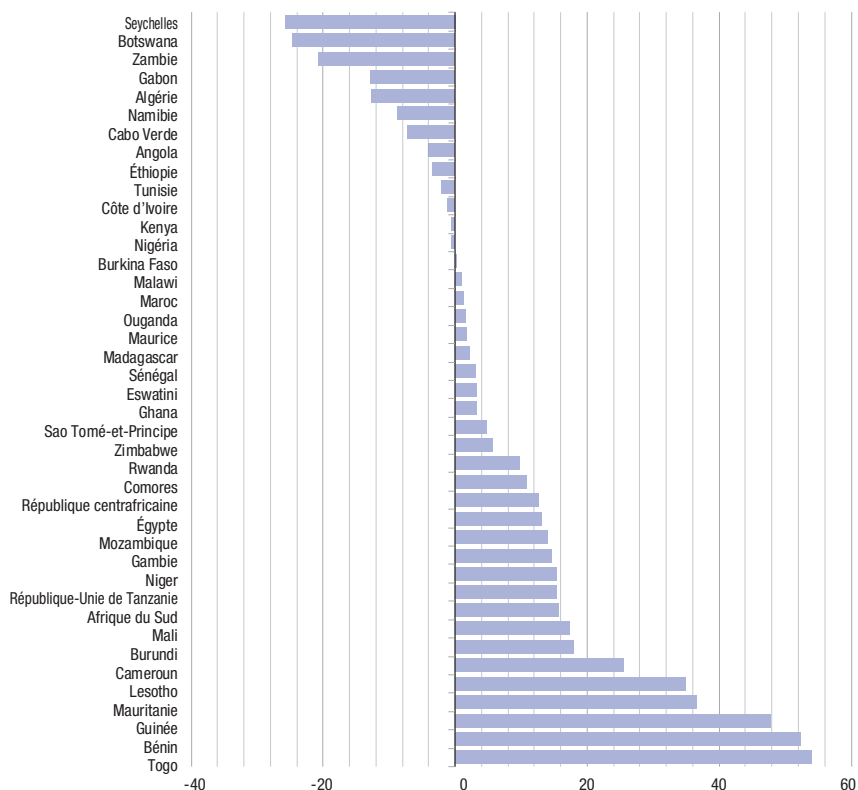
provenance de ces deux pays, qui ne sont pourtant pas de gros producteurs d'or. Leurs pays partenaires enregistrent sans doute incorrectement comme importé du Togo et du Bénin de l'or provenant de la région du Sahel. Après pondération par les exportations totales, cet écart demeure élevé car ces importations sont sans contrepartie dans les exportations totales du Bénin et du Togo.

Les pays se répartissent globalement entre trois groupes. Pour les pays dont les données miroir du commerce présentent constamment un écart positif à l'exportation, cet écart peut être imputé à une sous-facturation des exportations et donc à des sorties illicites. De nombreux produits primaires sont stockés en entrepôt sous douane et on peut alors escompter un écart négatif persistant dans les données miroir du commerce. Pour les pays présentant respectivement un écart négatif ou non concluant, il n'est pas possible d'en induire une fausse facturation, ce qui ne signifie pas forcément que ces pays ne subissent pas de sorties illicites liées au commerce mais plutôt que les modalités d'enregistrement des statistiques du commerce rendent impossible de

Figure 9

Écart entre les données miroir du commerce extracontinental des pays africains (2000-2018)

(En pourcentage des exportations totales, en valeur)



Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données Comtrade des Nations Unies.

détecter dans les données miroir de leur commerce bilatéral des écarts révélateurs d'une sous-facturation des exportations. Pour les pays à écart négatif persistant, toute corrélation avec les prix des produits doit être analysée avec prudence (encadré 2). Une corrélation négative entre un écart entre les données miroir du commerce bilatéral d'un produit et le prix de ce produit peut en effet s'expliquer aussi, comme dans le cas du cuivre en Zambie, par le stockage d'une certaine quantité d'un produit par une entreprise qui, dans l'espoir de maximiser ses bénéfices, attend que le prix de ce produit monte pour en vendre davantage, ce qui réduit alors la quantité de ce produit

stockée en entrepôt sous douane et réduit l'écart entre les données miroir. Enfin, la situation des pays dont les données miroir présentent des écarts élevés mais qui varient fortement dans le temps est beaucoup plus difficile à interpréter car s'il y avait une fausse facturation systématique clairement détectable à l'aide des macrodonnées, ses facteurs explicatifs devraient être stables dans le temps ou n'être influencés que par des événements politiques ou économiques majeurs. Les sorties illicites liées au commerce des produits couverts ont été estimées à 18 milliards de dollars par an en moyenne sur la période 2000-2018 (fig. 8) pour les 23 pays ayant un écart positif attribuable à une sous-facturation systématique des exportations.

La comparaison des configurations respectives des écarts entre les données miroir du commerce intra-africain et extracontinental sur la période 2000-2018 (fig. 6 et 8) fait ressortir trois points intéressants. Premièrement, le nombre de pays pour lesquels

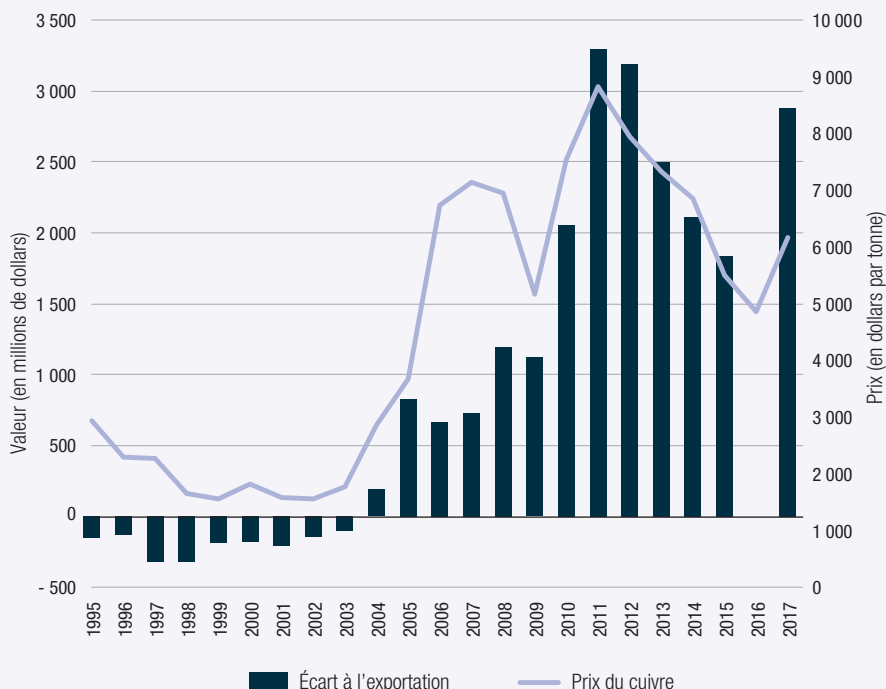
Encadré 2

Zambie : analyse de l'asymétrie des données miroir du commerce bilatéral du cuivre

Selon les chiffres de la base de données Comtrade des Nations Unies, plus de 50 % des exportations de cuivre déclarées par la Zambie sont à destination de la Suisse, tandis que cette dernière ne déclare aucune importation de cuivre en provenance de Zambie. Cette asymétrie, imputable au négoce international, est souvent observée dans les données miroir de pays qui ont des pôles de négoce de matières premières, comme la Suisse et le Royaume-Uni. Ainsi, la société de négoce Glencore, dont le siège est en Suisse, possède une filiale en Zambie, Mopani Copper Mine ; cette société achète du cuivre qui est déclaré comme exportation vers la Suisse. Or ce cuivre n'entre en général pas physiquement en Suisse mais est stocké, par exemple, dans un entrepôt sous douane de la Bourse des métaux de Londres, avant d'entrer sur d'autres marchés de destination finale ou d'être revendu en cours de transport.

Ce mode de fonctionnement peut se traduire par des écarts marqués dans les données miroir. Un écart négatif élevé entre les données miroir de la Suisse et de la Zambie peut donner à penser qu'il y a eu surfacturation massive des exportations alors qu'un écart positif élevé des données miroir du commerce entre la Zambie et le pays de destination finale pourrait être interprété comme révélant une sous-facturation des exportations. La CNUCED (UNCTAD, 2016) a mis en lumière ce problème, mais la solution proposée, à savoir exclure les exportations de la Zambie vers la Suisse, a pour résultat un fort biais positif sur l'écart entre les données miroir. La figure 1 de l'encadré 2 illustre l'ampleur de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral de la Zambie, selon la CNUCED (UNCTAD, 2016), après exclusion des exportations de cuivre de la Zambie à destination de la Suisse.

Encadré 2 figure 1

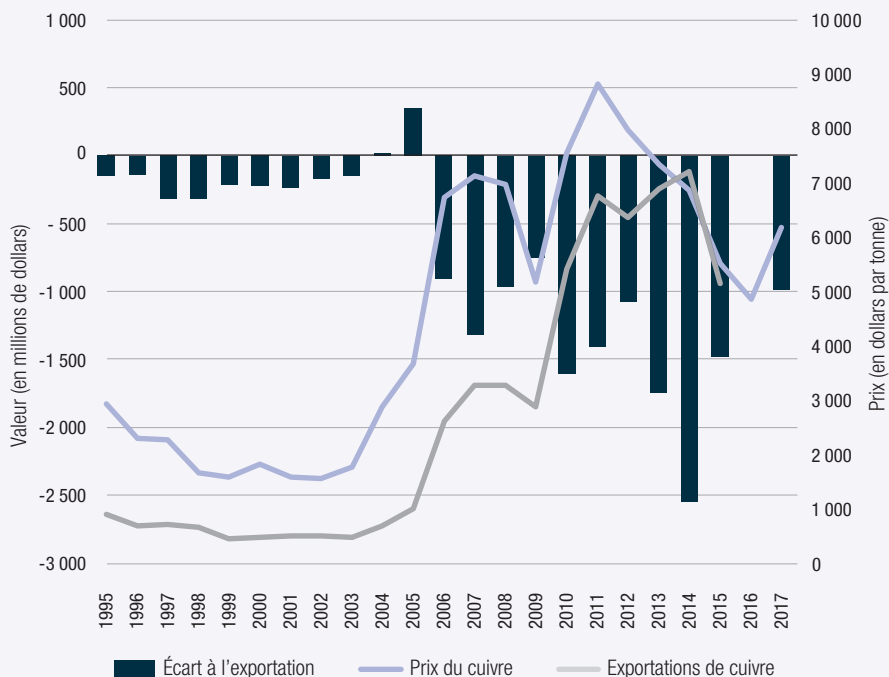
Écart entre les données miroir du commerce bilatéral : exportations de cuivre de la Zambie (hors exportations à destination de la Suisse)

Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données Comtrade des Nations Unies et des données de la Bourse des métaux de Londres relatives au prix du cuivre.

Les résultats sont très différents si la Suisse est incluse pour calculer l'écart entre les exportations de cuivre déclarées par la Zambie et les importations en provenance de Zambie déclarées par le reste du monde. Les exportations vers le reste du monde déclarées par la Zambie excèdent les importations en provenance de Zambie déclarées par le reste du monde, ce qui se traduit par un fort écart négatif dans les données miroir. La figure 2 de l'encadré 2 illustre la relation entre l'ampleur de l'écart miroir, la valeur des exportations totales et le prix du cuivre. Une forte corrélation négative est constatée entre l'écart miroir d'une part et la valeur totale des exportations et le prix du cuivre de l'autre (ce qui signifie que l'écart miroir diminue quand le prix du cuivre et les exportations totales augmentent).

Encadré 2 figure 2

Écart entre les données miroir du commerce bilatéral : exportations de cuivre de la Zambie (tous marchés de destination)



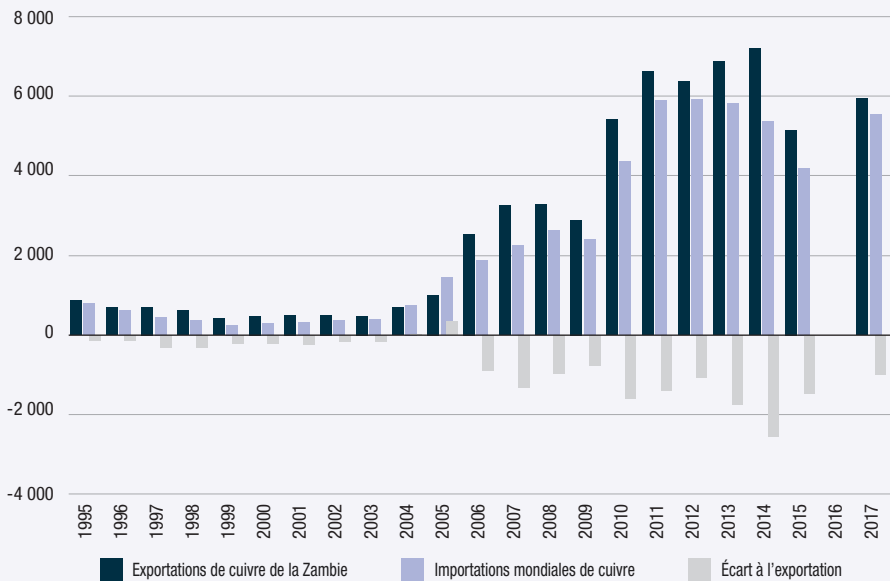
Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données Comtrade des Nations Unies et des données de la Bourse des métaux de Londres relatives au prix du cuivre.

La figure 3 de l'encadré 2 illustre les exportations totales de cuivre vers le reste du monde déclarées par la Zambie et les importations totales de cuivre en provenance de Zambie déclarées par le reste du monde. La valeur déclarée des importations est systématiquement inférieure à celle des exportations, ce qui est étonnant car les importations sont en général enregistrées plus rigoureusement et la valeur des importations incorpore les coûts de transport et d'assurance. Ces exportations de cuivre manquantes ont deux explications : le stockage en entrepôt sous douane ; la transformation en aval dans une zone franche industrielle. Les pays qui appliquent le système du commerce spécial pour enregistrer leur commerce international ne déclarent pas les flux commerciaux liés aux entrepôts sous douane et aux divers types de zones franches industrielles ; du cuivre importé de Zambie dans une zone franche industrielle et qui y subit une transformation suffisante n'est donc pas enregistré comme importation dans les statistiques

du commerce international. Les entrepôts sous douane de la Bourse des métaux de Londres stockent de grandes quantités de métaux (cuivre, aluminium, plomb, nickel, zinc et métaux précieux) ; jusqu'à 250 750 tonnes de cuivre peuvent y être stockées^a. La nette corrélation négative entre asymétrie des données miroir et prix du cuivre (-0,81) va dans le sens de l'explication par le stockage du cuivre en entrepôt sous douane. Plus la demande et, donc, le prix augmentent, plus la quantité de cuivre vendue augmente et le cuivre sorti d'entrepôt réapparaît dans les statistiques des importations du pays acheteur, l'écart entre les données miroir diminuant alors.

Encadré 2 figure 3

Écart entre les données miroir du commerce bilatéral : exportations de cuivre déclarées par la Zambie et importations de cuivre de Zambie déclarées par le reste du monde



Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données Comtrade des Nations Unies.

La méthode de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral ne permet pas de prouver la sous-facturation des exportations ; la Zambie continue pourtant de subir de grosses pertes liées au secteur des minéraux, mais par des circuits différents, quasi-indétectables à l'aide des statistiques du commerce.

Source : Secrétariat de la CNUCED.

^a Voir <https://www.lme.com/en-GB/Metals/Non-ferrous/Copper#tabIndex=0>.

les écarts obtenus sont non concluants est bien plus grand dans le cas du commerce intra-africain, ce qui pourrait tenir à la plus grande incertitude entourant l'enregistrement des statistiques du commerce en Afrique. Deuxièmement, contrairement à l'écart observé pour le commerce intra-africain, dans plusieurs cas l'écart entre les données miroir du commerce extracontinental ne permet pas d'induire de flux illicites (voir Seychelles et Tunisie). Troisièmement, après pondération par le commerce total, le Bénin et le Togo ont les plus forts écarts positifs pour le commerce intra-africain et le commerce extracontinental, l'explication en étant leur commerce d'or.

Rôle particulier du commerce de l'or en tant que vecteur de flux financiers illicites

Les propriétés physiques, la grande valeur pour un faible poids et la négociabilité de l'or font que son commerce international présente un risque élevé de servir de vecteur à des réseaux criminels organisés pour blanchir de l'argent (Financial Action Task Force, 2015) et pour la contrebande. La Suisse raffine de 40 % à 70 % de la production mondiale d'or. Après affinage on ne peut tracer l'origine de cet or vendu comme originaire de Suisse sur le marché international (Switzerland, Interdepartmental Coordinating Group on Combating Money-Laundering and the Financing of Terrorism, 2015 ; Mbiyavanga, 2019).

Collier (Collier, 2007) a mis en lumière les coûts économiques et développementaux considérables des conflits ; dans le contexte africain les conflits sont en lien étroit avec l'extraction et le commerce illicites de minéraux (voir aussi Berman et al., 2017). Il est établi que l'or, l'étain, le tantale et le tungstène ont nourri des conflits dans de nombreux pays. Ce phénomène a été pris en considération dans la section 1552 de la loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection des consommateurs (loi Dodd-Frank), ainsi que par l'Union européenne qui a adopté un règlement spécial relatif à l'approvisionnement en de tels produits (European Commission, 2017). Selon certaines estimations, sur la période 1997-2010 les hausses de prix exogènes (super-cycles des marchés des matières premières) expliquent jusqu'à hauteur d'un quart le niveau moyen de violence dans les pays africains (Berman et al., 2017). Le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo (United Nations, Security Council, 2002) a constaté que les plus grandes sociétés de commerce d'or de Kampala, Machanga Ltd et Uganda Commercial Impex, achetaient de l'or à des groupes armés non étatiques basés en Ituri. Un comité établi en application de la résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU a mis en place un régime de sanctions sur le commerce de l'or avec cette région (résolution 1596 (2005) du Conseil de sécurité). Il a été mis en évidence que de l'or extrait en République démocratique du Congo passe en contrebande en Ouganda puis est exporté vers les Émirats arabes unis (Reuters, 2019 ; United Nations,

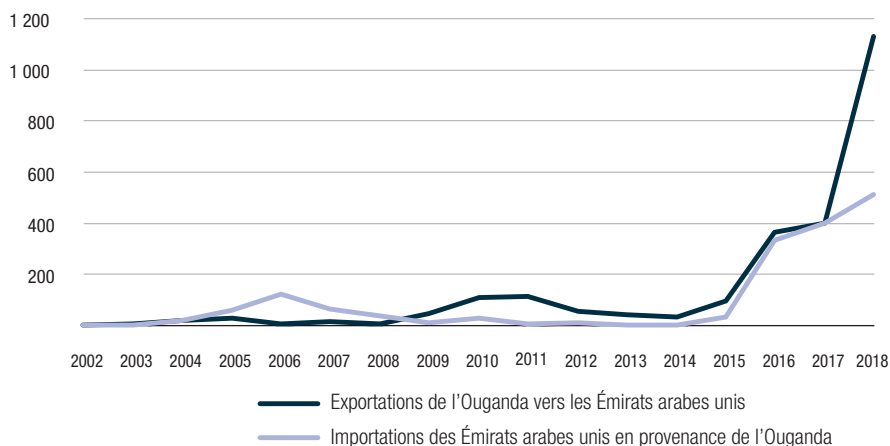
Security Council, 2002). Une grande partie du commerce de l'or n'est pas comptabilisée dans les statistiques des exportations des pays africains et les pays dans lesquels l'or est extrait subissent un manque à gagner fiscal considérable. Les exportations d'or de l'Ouganda ont fortement augmenté ces dernières années, alors que ce pays n'est doté que de modestes ressources en or (fig. 10). Les importations d'or en provenance d'Ouganda que déclarent les Émirats arabes unis sont de beaucoup supérieures aux exportations d'or vers les Émirats arabes unis que déclare l'Ouganda, ce qui s'explique par la sous-facturation à l'exportation et la contrebande.

Les données miroir du commerce bilatéral d'autres pays africains se caractérisent elles aussi par un écart positif élevé à l'exportation pour l'or (par ordre décroissant : Afrique du Sud, Togo, Bénin, République-Unie de Tanzanie, Mali, Burundi, Madagascar, Sénégal et Kenya). Cet écart est corrélé au prix de l'or sur les marchés internationaux. La figure 11 illustre la relation entre l'évolution du prix des matières premières et l'évolution de l'ampleur de l'écart entre les données miroir au fil du temps. On constate une forte corrélation positive (0,85) pour l'or et une forte corrélation négative (-0,68) pour le pétrole. Cette corrélation entre prix et écart entre les données miroir à l'exportation s'explique en partie par le fait que les deux sont liés à la valeur des exportations totales

Figure 10

Ouganda et Émirats arabes unis : exportations et importations d'or

(Valeur en millions de dollars)

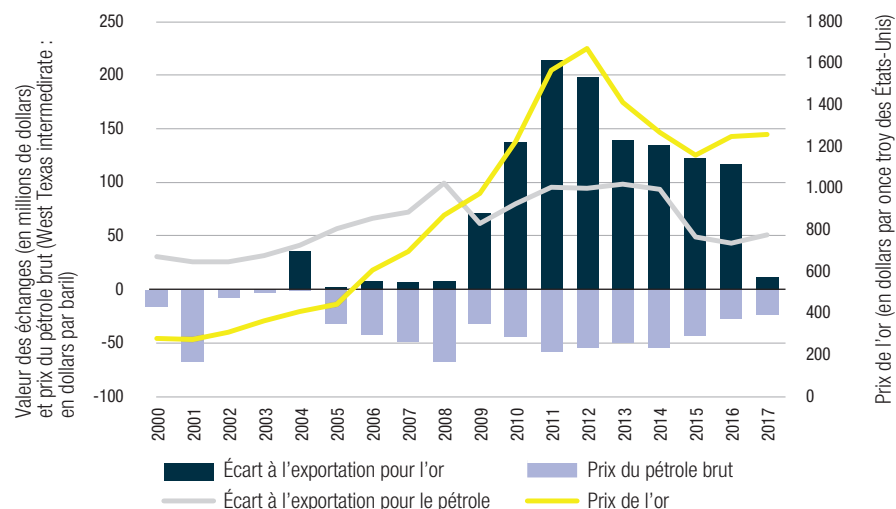


Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données Comtrade des Nations Unies.

Figure 11

Madagascar : écart entre les données miroir du commerce bilatéral et prix des produits

(En millions de dollars)



Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données Comtrade des Nations Unies et Système de prix des matières premières du FMI pour le pétrole brut et l'or.

(si les prix augmentent, la valeur des exportations totales augmente, de même que l'écart miroir à l'exportation). L'influence des différentes modalités de commerce et des risques associés à diverses marchandises est ainsi mise en évidence, de même que le risque élevé de sorties illicites liées à l'or.

2.3 Difficultés de réconciliation des statistiques du commerce bilatéral de marchandises

La réconciliation des statistiques du commerce bilatéral soulève de multiples difficultés. Les exportations d'un pays A vers un pays B doivent théoriquement équivaloir aux importations du pays B en provenance du pays A minorées des coûts du transport et de l'assurance, selon le principe de double enregistrement des statistiques du commerce.

Les asymétries dans les statistiques du commerce bilatéral peuvent avoir des causes légitimes d'ordre statistique et logistique, notamment : les fluctuations des taux de change entre les partenaires commerciaux et par rapport à la devise dans laquelle les flux commerciaux sont enregistrés dans la base de données Comtrade des Nations Unies (conversion en dollars à un taux moyen trimestriel) ; l'incertitude entourant la qualité des données ; les erreurs sur la destination ; les différentes classifications applicables à une même marchandise ; la temporalité et les variations de change (la longue durée du transport maritime, un retard dans le traitement douanier ou le stockage en entrepôt peuvent avoir pour effet que des marchandises ne sont pas enregistrées la même année à l'exportation et à l'importation ou sont évaluées à des prix différents suite aux variations de change) ; l'enregistrement du commerce intra-union douanière et du commerce aux frontières terrestres (Nitsch, 2011 ; Marur, 2019 ; UNSD, 2019).

Coûts de transport et d'assurance

Aux fins des statistiques du commerce international, la norme est de déclarer la valeur franco à bord (FOB) des exportations de marchandises, dont sont exclus les coûts de transport et d'assurance, et la valeur CAF des importations, qui inclut ces coûts (UNSD, 2011). L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de 1994, dispose que les membres peuvent choisir d'inclure la valeur du fret, de l'assurance et des coûts de manutention dans la valeur transactionnelle au point d'entrée sur un territoire douanier. Dans l'analyse des écarts entre les données miroir du commerce bilatéral, il est donc important de tenir compte de ces différentes méthodes d'évaluation. Deux cycles d'enquête couvrant 34 pays africains, ont fait apparaître que tous, sauf l'Afrique du Sud, déclaraient la valeur CAF de leurs importations. L'Afrique du Sud a déclaré la valeur FOB de ses exportations et de ses importations. L'Australie, le Brésil, le Canada, la République dominicaine, le Mexique et les Palaos déclarent eux la valeur FOB de leurs importations. Pour ces pays il n'est donc pas nécessaire de déduire de la valeur déclarée les coûts de transport et d'assurance pour calculer les écarts et les analyser.

Dans la méthode de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral, la pratique habituelle consiste à majorer de 10 % la valeur des exportations des pays de l'échantillon à analyser (Bhagwati, 1967 ; Nicolaou-Manias and Wu, 2016 ; UNCTAD, 2016 ; Ndikumana and Boyce, 2019). Cette pratique est critiquée dans diverses études comme étant par trop simpliste (Nitsch, 2011 ; Marur, 2019). Nicolaou-Manias et Wu (Nicolaou-Manias and Wu, 2016) ont comparé les résultats obtenus avec la méthode de l'écart entre les données miroir en majorant la valeur des exportations d'un échantillon de pays africains pour tenir compte des coûts de transport et d'assurance d'abord

de 10 % puis de 5 % (comme préconisé par l'Administration fiscale de l'Afrique du Sud) ; l'effet du taux de majoration retenu sur les écarts calculés a été significatif. Dans l'Annuaire 2018 de la DOTS du FMI, il est recommandé de majorer uniformément de 6 % la valeur des exportations pour calculer les écarts entre les données miroir du commerce bilatéral (Marini et al., 2018). Dans la réalité, les coûts de transport et d'assurance varient fortement selon la longueur du trajet, le mode de transport, la valeur des marchandises et d'autres spécificités de ces marchandises, dont le poids. Ces coûts sont estimés en pourcentage de la valeur totale et varient donc aussi dans le temps, souvent de manière contracyclique, en fonction du prix des marchandises.

La méthode de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral est désormais appliquée non seulement aux exportations totales mais aussi à certaines marchandises et il faut donc tenir compte des modalités d'évaluation spécifiques à chacune. Dans une étude (Miao and Fortanier, 2017), les coûts réels ont été analysés à l'aide des chiffres de la base de données de l'OCDE sur les coûts de transport et d'assurance du commerce international de marchandises (qui suit l'évolution dans le temps de ces coûts par partenaire et par groupe de produits). Sur les 71 792 séries de données relatives aux exportations observées dans cette base, 50 556 (soit environ 70 %) ont pu être réconciliées sur l'axe partenaire-exportateur-marchandise (valeur CAF estimative de l'OCDE). Ce sous-échantillon couvre 65 % des réconciliations par produit des échanges bilatéraux des pays africains avec le reste du monde et 80 % des réconciliations des échanges bilatéraux intra-africains pour l'échantillon total. Une analyse plus poussée fait apparaître que les réconciliations manquantes ont un caractère apparemment aléatoire et concernent les exportations totales par pays. Le tableau 5 récapitule les conclusions tirées du sous-échantillon que constituent les séries ayant pu être réconciliées, en distinguant les coûts de transport et d'assurance du commerce entre les pays africains et ceux du commerce entre les pays africains et le reste du monde par groupe de produits, et en isolant les pays sans littoral.

La valeur CAF est fonction de plusieurs facteurs, en particulier la géographie (distance, pays sans littoral ou insulaire) et l'infrastructure (qualité des installations de transport ; technologies de l'information et de la communication) (Limão and Venables, 2001). La base de données de l'OCDE permet de dégager les tendances suivantes :

- a) Pour les produits de grande valeur (or, platine et diamants), les coûts de transport et d'assurance comptent pour environ 2 % dans la valeur déclarée des exportations (tableau 5) ;

Tableau 5

Coûts de transport et d'assurance par groupe de produits (2000-2018)

Groupe de produits	Extracontinental			Intra-africain			Pays sans littoral		
	Nombre d'observations	Pourcentage moyen	Écart-type	Nombre d'observations	Pourcentage moyen	Écart-type	Nombre d'observations	Pourcentage moyen	Écart-type
Or	1 846	2.1	0.019	54	2,7	0,021	330	2,1	0,019
Platine	453	2.2	0.017	111	2,1	0,021	43	2,4	0,022
Diamants	1 823	1.9	0.021	335	1,3	0,021	349	1,8	0,023
Cuivre	10 878	4.8	0.023	6 544	4,5	0,031	1 114	2,7	0,028
Groupe du fer	13 226	7.9	0.035	10 452	7,8	0,040	2 242	3,3	0,028
Aluminium	11 508	5.6	0.030	8 242	5,9	0,034	2 515	5,2	0,039
Pétrole	8.701	5.9	0.032	6 581	7,3	0,036	1 536	3,4	0,031
Manganèse	2 281	9.5	0.054	607	8,4	0,053	1 339	4,9	0,063
	50 716	6.0		32 925	6,5		8 481	4,1	

Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données de l'OCDE sur les coûts de transport et d'assurance du commerce international de marchandises.

Note : Pays sans littoral inclus dans l'échantillon : Botswana, Burkina Faso, Burundi, Eswatini, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Zambie, Zimbabwe.

- b) Pour le cuivre, l'aluminium et le pétrole, ce pourcentage est proche des 6 % que préconise le FMI ;
- c) Pour le manganèse et le fer, ce pourcentage est proche des 10 % appliqués dans nombre d'études ;
- d) Les coûts du transport et de l'assurance ont la même physionomie pour le commerce intra-africain et le commerce extracontinental, mais les coûts des pays sans littoral apparaissent inférieurs à ceux du commerce intra-africain et il y a donc lieu de vérifier si ces coûts valent jusqu'à la destination finale ou seulement jusqu'au premier poste-frontière ou au prochain point de transit.

Le passage progressif d'une estimation de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral total à une estimation plus fine par groupe de produits a exigé d'évaluer avec plus de précision les coûts de transport et d'assurance. Une majoration de 10 % de la valeur des exportations pour prendre en compte les méthodes divergentes d'évaluation pourrait être une bonne approximation s'agissant des exportations totales mais elle occulte la grande hétérogénéité de ces coûts selon les groupes de produits.

Enregistrement du commerce intra-union douanière africaine

Dans ce chapitre il est procédé à une analyse poussée du problème de la fausse facturation à l'aide des données miroir du commerce bilatéral de certains produits compte tenu des diverses erreurs entachant les statistiques du commerce international des marchandises. La qualité des données disponibles varie d'un pays à l'autre. Par exemple, 55 % des pays développés utilisent les relevés douaniers comme source principale de statistiques du commerce international et recourent pour les compléter à divers fichiers administratifs relatifs à la fiscalité et à des enquêtes sur les entreprises, tandis que 98 % des pays en développement s'appuient uniquement sur les relevés douaniers (UNSD, 2008).

La réconciliation des données miroir du commerce bilatéral de marchandises soulève d'autres difficultés liées aux différences que présentent les statistiques du commerce international déclarées. Les résultats des enquêtes décennales de 2006 et 2016 sur les pratiques nationales d'établissement et de diffusion des statistiques du commerce international (réalisées par la Division de statistique des Nations Unies) ont permis de mettre en évidence les différences en la matière dans le contexte africain. Ces enquêtes permettent de faire le point sur les pratiques nationales et d'en déterminer le degré de conformité avec les lignes directrices de l'ONU (pour de plus amples informations, voir Schuster and Davis, 2020). Les résultats des enquêtes 2006 et 2016 manquent de robustesse. Ainsi, en 2016, Madagascar et les Seychelles ont déclaré n'être membres d'aucune union douanière alors que ces deux pays sont membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui fonctionnent comme unions douanières depuis 2009 et 2010, respectivement. Certains pays, dont le Botswana, le Cameroun et la Gambie, ne déclarent pas leur commerce intra-union douanière, contrairement à d'autres, dont l'Éthiopie, le Lesotho, le Malawi, la Namibie, le Rwanda et la Sierra Leone. L'Afrique du Sud a indiqué qu'elle n'avait pas déclaré son commerce intra-union douanière en 2006 mais qu'elle le ferait en 2016. Ces enquêtes constituent des sources supplémentaires de risques d'erreurs statistiques du fait qu'elles ne couvrent pas tous les pays, que dans certaines réponses ne figurent pas d'indications précises sur le traitement du commerce intra-union douanière et que le champ couvert par les statistiques transmises évolue au fil du temps. Il est donc indispensable de procéder à une analyse descriptive minutieuse des données afin de détecter les changements dans la structure du commerce intra-africain susceptibles d'être imputés à des changements dans la déclaration des données.

Systèmes d'enregistrement du commerce international

La base de données Comtrade des Nations Unies centralise des statistiques du commerce international qui ont été enregistrées selon l'un des deux systèmes au niveau national (commerce général et commerce spécial). Dans le système de commerce général, le territoire économique coïncide avec le territoire statistique et toutes les marchandises qui entrent dans le pays ou en sortent sont enregistrées. Le système de commerce spécial fait place à plusieurs exceptions, à savoir les zones économiques spéciales, les entrepôts sous douanes et les zones franches industrielles. Les pays qui appliquent le système de commerce spécial représentent une proportion moindre du commerce que les pays utilisant le système de commerce général. Cette utilisation de deux systèmes distincts d'enregistrement constitue une source supplémentaire de divergences dans les statistiques miroir du commerce international.

Les enquêtes précitées ne précisent pas pourquoi l'Afrique du Sud est passée du système du commerce général au système du commerce spécial entre 2006 et 2016. L'administration fiscale sud-africaine a expliqué qu'elle utilisait un système hybride de commerce spécial (définition stricte) qui enregistre dans les statistiques du commerce international les marchandises en entrepôt destinées à la consommation locale mais pas les marchandises importées destinées à être exportées après transformation. Des efforts sont déployés pour promouvoir le passage au système du commerce général afin d'améliorer la comparabilité des statistiques du commerce international. En Afrique, l'utilisation de l'un ou l'autre de ces systèmes a des incidences plus ou moins grandes qui sont directement fonction du poids relatif des zones économiques spéciales dans le commerce international du pays considéré. Si les zones économiques spéciales d'un pays qui utilise le système du commerce spécial comptent pour une part modeste dans son commerce international total, les divergences induites sont négligeables. L'utilité des enquêtes sur les métadonnées serait grandement accrue si les résultats pouvaient être vérifiés avec les pays pour déterminer, le cas échéant, l'origine des incohérences détectées. Le format de présentation des résultats ne permet en outre pas de procéder à leur analyse comparative sans avoir à les synthétiser manuellement : télécharger les résultats sous forme de tableur faciliterait la tâche des utilisateurs finaux. Ces derniers se heurtent à d'autres difficultés encore pour procéder à une analyse comparative, à savoir la modification de la numérotation des questions de l'enquête. D'autres questions pertinentes, telles que « Date du passage du système du commerce spécial au système du commerce général », rendraient plus exploitables les résultats de l'enquête et permettraient une meilleure comparaison dans le temps.

2.4 Observations finales

La fausse facturation dans le commerce international de l'Afrique représenterait, selon diverses estimations, un montant annuel de 30 à 52 milliards de dollars. Les gouvernements africains ne disposent que de peu d'informations géologiques alors que les compagnies minières peuvent se procurer des données privées sur les réserves minières ; cette asymétrie d'information rend le secteur extractif encore plus propice à la constitution de flux illicites (UNECA and African Minerals Development Centre, 2017). Les estimations des réserves potentielles disponibles en Afrique sont toutes approximatives car les données indispensables à une évaluation robuste des ressources minérales et métalliques du continent font gravement défaut (World Bank, 2017b). Comme signalé au sujet de l'or, la contrebande concerne surtout des produits de grande valeur pour un faible poids (UNCTAD, 2016). Le risque de contrebande s'accroît en cas de hausse rapide de la demande de substances minérales rares et les pays riches en telles substances devraient donc avoir pour priorité de renforcer la gouvernance dans ce secteur et de faire procéder aux études géologiques exhaustives requises.

L'incertitude entoure la qualité des statistiques du commerce international de l'Afrique, intra-africain en particulier. L'analyse des métadonnées de la base de données Comtrade des Nations Unies devrait permettre de cerner le champ couvert par les statistiques du commerce international, mais tel n'est pas le cas du fait que les données que contient cette base ne sont ni complètes ni cohérentes. La fréquence de déclaration et la qualité des données commerciales d'un pays sont fonction de sa capacité institutionnelle, tout comme l'est le degré de probabilité de flux financiers illicites sortants liés au commerce ; les chiffres estimatifs présentés dans ce chapitre sont donc inférieurs aux chiffres réels car les pays les plus exposés à la fausse facturation dans le commerce international sont aussi les plus susceptibles de déclarer des statistiques commerciales de médiocre qualité et d'être exclus d'une étude parce qu'ils n'ont pas communiqué de statistiques du tout ou seulement pour un trop petit nombre d'années (dans l'échantillon ne figurent que les pays pour lesquels au moins 10 observations ont pu être effectuées pour la période 2000-2018).



Seuls **45 des 54** pays africains

déclarent leurs données commerciales de manière continue

Selon des estimations, en Afrique, aux frontières de certains pays et pour certains produits, le commerce informel transfrontalier est d'un volume égal au commerce officiellement enregistré (Morrissey et al., 2015). La méthode de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral perd ainsi de sa capacité à détecter une fausse facturation systématique dans le commerce intra-africain parce que les erreurs et la divergence des données sont plus fréquentes et empêchent d'en induire avec un intervalle de confiance raisonnable l'existence de FFI liés au commerce. Cette méthode apporte pourtant un plus à l'analyse de la structure du commerce intra-africain car elle peut aider à mettre en évidence les lacunes dans la déclaration des données sur le commerce et, après élimination de ces lacunes, servir à détecter des violations des règles d'origine, à l'aide des informations sur la production ou la dotations en ressources.

La méthode de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral ne permet pas d'identifier les sources des FFI mais elle permet de déterminer comment ces flux sortent d'un pays. Même si une fausse facturation dans le commerce international est clairement établie, il n'en est pas pour autant plus facile de déterminer les infractions sous-jacentes (pour une critique de cette méthode, voir Forstater, 2017), à savoir : contournement du régime de contrôles des capitaux ; fraude fiscale ; blanchiment du produit d'activités criminelles ; corruption ; financement du terrorisme. La méthode permet cependant d'identifier les secteurs à risque élevé de FFI ou, au minimum, d'appeler l'attention des agents de l'État sur les secteurs dans lesquels le commerce n'est pas dûment enregistré et d'ériger ainsi une première ligne de défense solide car reposant sur des données accessibles au public.

Ces limites font ressortir la nécessité d'adopter une approche triangulée pour détecter les FFI et en mesurer l'ampleur réelle, y compris en recueillant des informations sur les diverses activités criminelles génératrices de flux financiers transfrontières et sur les transactions intra-entreprise abusives qui permettent sans avoir à recourir à la fausse facturation d'exercer une ponction sur les ressources financières d'un pays. Même quand la fausse facturation dans le commerce international est clairement établie, les statistiques miroir ne permettent de détecter une fraude douanière que si la contrebande ou la fausse facturation est unilatérale. La valeur des marchandises déclarées dans les deux pays peut en effet être identique si les partenaires commerciaux aux deux extrémités de la transaction s'entendent. Les FFI émanant de sources non commerciales sont encore plus opaques et les quantifier est donc encore plus ardu.

Chapitre 2 annexe

Tableau A.1

Disponibilité des données dans la base de données Comtrade des Nations Unies (2000-2018)

	Années
Afrique du Sud	2000-2018 (ni or ni platine : 2000, 2002)
Algérie	2000-2017 (pas d'exportation d'or)
Angola	2007, 2009-2018
Bénin	2000-2018
Botswana	2000-2018
Burkina Faso	2000-2005, 2007-2017
Burundi	2000-2017
Cabo Verde	2000-2007, 2009-2018
Cameroun	2000-2017
Comores	2000-2013
Côte d'Ivoire	2000-2017
Égypte	2000-2018
Eswatini	2000-2007, 2013-2017
Éthiopie	2000-2016
Gabon	2000-2009
Gambie	2000-2017
Ghana	2000-2001, 2003-2013, 2016-2018
Guinée	2000-2002, 2004-2008, 2013-2015
Kenya	2000-2010, 2013, 2017-2018
Lesotho	2000-2004, 2008-2015, 2017
Madagascar	2000-2018
Malawi	2000-2017
Mali	2000-2008, 2010-2012, 2016, 2017
Maroc	2000-2017
Mauritanie	2000-2014, 2016, 2017
Mozambique	2000-2018
Namibie	2000-2018
Niger	2000-2016
Nigéria	2000-2003, 2006-2014, 2016-2018
Ouganda	2000-2018
République centrafricaine	2000-2017
République-Unie de Tanzanie	2000-2018
Rwanda	2001-2016
Sao Tome-et-Principe	2000-2018
Sénégal	2000-2018
Seychelles	2000-2008, 2010-2018
Togo	2000-2005, 2007-2017
Tunisie	2000-2017
Zambie	2000-2015, 2017-2018
Zimbabwe	2000-2002, 2004-2018

Tableau A.1

Disponibilité des données dans la base de données Comtrade des Nations Unies (2000-2018) (suite)

	Années
Pays exclus en raison d'années manquantes :	
Congo	2007-2014, 2017
Djibouti	2009
Érythrée	2003
Guinée-Bissau	2003-2005
Libye	2007-2010
Sierra Leone	2000, 2002, 2014-2017
Soudan*	2000-2011
Soudan	2012, 2015, 2017
Aucune donnée disponible	
Guinée équatoriale	
Libéria	
République démocratique du Congo	
Somalie	
Soudan du Sud	
Tchad	

Source : Calculs de la CNUCED d'après la base de données Comtrade des Nations Unies en novembre 2019.

* La référence correspond au nom utilisé historiquement pendant la période couverte par les données.

Tableau A.2

Les produits inclus dans l'échantillon et leurs dérivés

(Positions à quatre chiffres du Système harmonisé, 1992)

	Or	Platine	Diamants	Cuivre	Fer	Bauxite	Pétrole	Manganèse
Matières premières (produits)	-	-	-	2603, 7401	2601	2606	2709	2602
				Minerais de cuivre	Minerais de fer	Minerais d'aluminium	Huiles brutes de pétrole	Minerais de manganèse
Produits raffinés (dérivés primaires)	7108	7110	7102	7402, 7403	7201-7212	7601	2710	8111
	Or	Platine	Diamants	7405-7412	Fer	7603-7609	Huiles de pétrole, non brutes	Manganèse et ouvrages en manganèse
				Cuivre		Aluminium et ouvrages en aluminium		
				7404		7602		
				Métaux communs non ferreux : déchets et débris		Déchets et débris d'aluminium		
Sous-produits (dérivés secondaires)					2821	2818	2711	2820
					Oxydes de fer	Oxyde d'aluminium	Gaz de pétrole	Oxydes de manganèse

Source : Secrétariat de la CNUCED.

